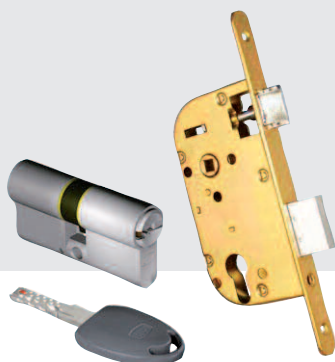


SECURIDEV

Systèmes et équipements pour un monde plus sûr

*Tant qu'il y aura
quelque chose à protéger*

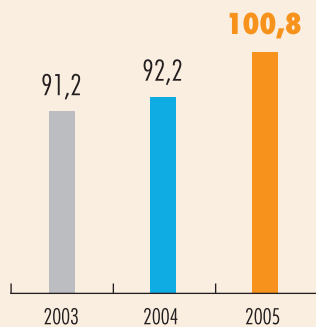
RAPPORT ANNUEL 2005



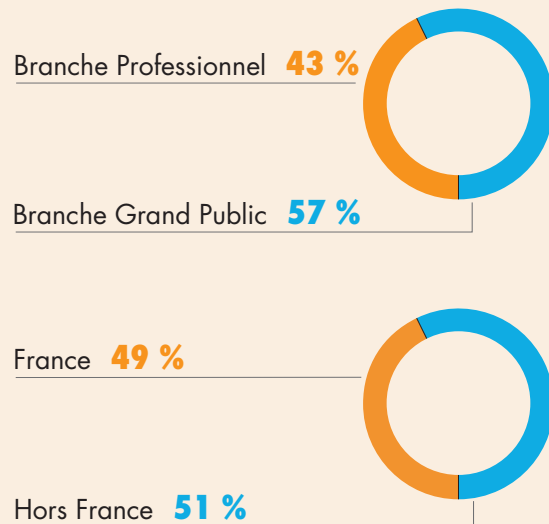
1 COMPTES CONSOLIDÉS	3
2 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2005	10
3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005	20
4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE CONTRÔLE INTERNE	48
5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	50
6 PROJETS DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2006	52

LES CHIFFRES CLÉS 2005

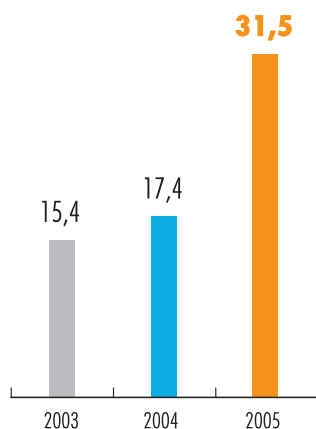
Évolution du chiffre d'affaires
en millions d'euros



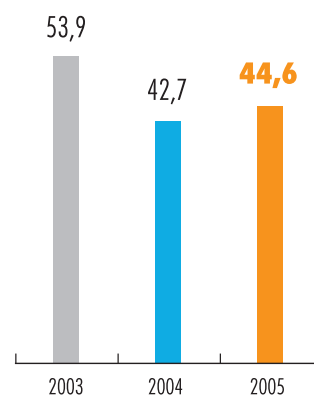
Répartition des ventes en 2005
en pourcentage



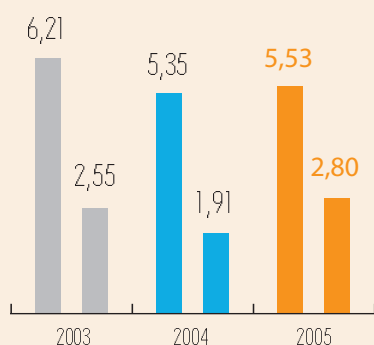
Évolution de l'endettement financier net
en millions d'euros



Structure financière
Évolution des Capitaux propres
en millions d'euros



Évolution du résultat opérationnel et du résultat net part du groupe en millions d'euros

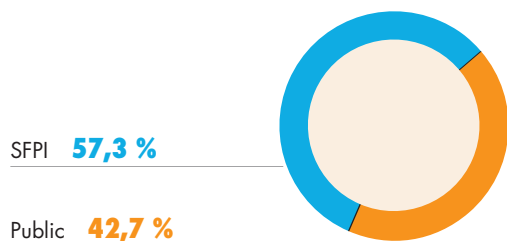


Données boursières

En euros	2003	2004 (IFRS)	2005 (IFRS)
Résultat net par action part du groupe	1,32 €	0,73 €	1,08 €
MBA par action	2,92 €	2,43 €	2,81 €
Dividende net	0,42 €	0,42 €	0,38 €
NB titres	2.604.474	2.604.474	2.604.474

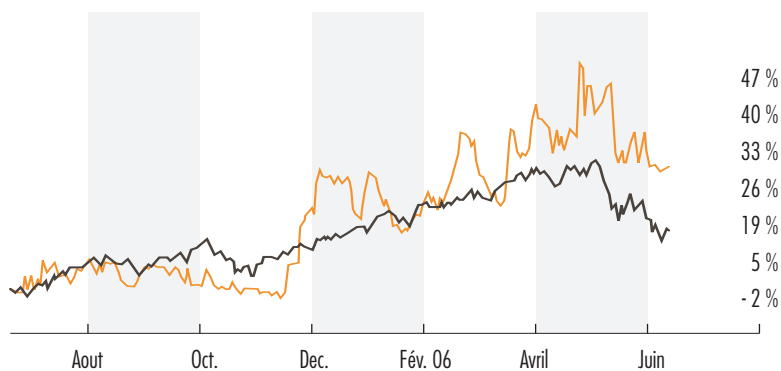
Place de cotation : Euronext Paris
 Marché : Eurolist C
 Code ISIN : FR0000052839
 Code Reuter : SCDV
 Indice : Cac all shares

Répartition de l'actionariat au 31/12/05 en pourcentage



Évolution du cours de bourse

— SÉCURIDEV
 — INDICE GÉN.SBF120



Cours au 16/06/06 : 16,61 €

« Spécialiste européen des serrures et systèmes de sécurité »

SECURIDEV est un groupe industriel européen indépendant, spécialisé dans les serrures et systèmes de sécurité.

La vocation de SECURIDEV est de concevoir, de fabriquer et de commercialiser :

- > des systèmes mécaniques, électroniques et électromécaniques de contrôle des accès pour de grandes organisations et des sites à risques ;
- > des serrures pour matériels et équipements, destinées aux industriels en fournissant des solutions clés en main, en liaison avec leurs bureaux d'études ;
- > des serrures pour le bâtiment, offrant une large gamme reconnue d'équipements pour la première et la deuxième monte.

Fortement implantée en Europe Occidentale, le groupe SECURIDEV réalise plus de 50 % de son activité hors de France.

Début décembre 2005, SECURIDEV a procédé à l'acquisition stratégique de la société allemande Dom Sicherheitstechnik, un des leaders européens des cylindres à organigramme pour les bâtiments professionnels, qui vient s'inscrire dans la volonté du groupe d'élargir son activité en Europe.

En 2005 le groupe SECURIDEV a réalisé **100,8 millions** d'euros de chiffre d'affaires et dégagé un résultat net part du groupe de **2,8 millions** d'euros.

1. Rapport de Gestion

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 AVRIL 2006 SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour :

1. vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;

2. soumettre à votre approbation le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

COMPTES SOCIAUX

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte nette de (681 619) €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Activité et résultats financiers de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005

1 – Activité de la Société

En 2005, la société SECURIDEV a augmenté sa participation dans le capital de METALPLAST CZES-TOCHOWA de 28,4 %.

Le 28 novembre 2005, la société SECURIDEV a racheté auprès de BLACK & DECKER CORPORA-

TION, la société allemande DOM SICHERHEITS-TECHNIK.

Le Groupe DOM est un des leaders européens sur le marché des cylindres à organigramme pour les bâtiments professionnels.

Cette opération significative pour SECURIDEV s'inscrit dans la stratégie de développement et d'élargissement de l'activité du Groupe en Europe, et facilitera l'accès des produits existants de SECURIDEV au marché européen.

2 – Résultats financiers de la Société

La Société ne refacturant que des frais engagés, son chiffre d'affaires est en légère diminution du fait de la réduction du poste « Foires et expositions » au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation passe de (387) K€ à (988) K€ essentiellement en raison de la prise en charge par SECURIDEV des frais directs et indirects liés à l'acquisition du Groupe DOM qui s'élèvent à 667 K€ sur l'exercice.

Le résultat financier est en nette baisse, car les dividendes qui s'élevaient à 3 486 K€ en 2004, n'ont été que de 1 840 K€ en 2005.

Le résultat exceptionnel provient principalement de la provision sur titres RONIS pour 1 800 K€.

Il est à noter qu'afin de procéder à l'acquisition du Groupe DOM (20,4 M€) et au complément d'achat des minoritaires de METALPLAST CZESTOCHOWA (0,6 M€), SECURIDEV a souscrit des emprunts dont

les frais de mise en place (243 K€) seront amortis sur la durée desdits emprunts.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	1 387 214	
Charges d'exploitation	2 375 455	
Résultat d'exploitation		(988 241)
Produits financiers	2 056 287	
Charges financières	413 343	
Résultat financier		1 642 944
Résultat courant avant impôts	654 703	
Produits exceptionnels	-	
Charges exceptionnelles	1 821 892	
Résultat exceptionnel		(1 821 892)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	
Impôts sur les bénéfices	(485 570)	
Perte		(681 619)

Il résulte d'une comparaison avec l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice 2005	Exercice 2004
Chiffre d'affaires	1 385 651	1 515 202
Résultat d'exploitation	(988 241)	(386 835)
Résultat financier	1 642 944	3 255 672
Résultat courant avant impôts	654 703	2 868 837
Résultat exceptionnel	(1 821 892)	(8 605 078)
Résultat de l'exercice	(681 619)	(5 505 685)

Activité juridique

Approbation des comptes de l'exercice 2004

Par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 juin 2005, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, faisant apparaître une perte nette comptable de (5 505 685) €, qu'ils ont décidé d'affecter comme suit :

- au compte Réserves réglementées constitué par une Réserve spéciale de plus-values à long terme, la somme de 794 966 € correspondant à une quote-part des moins-values à long terme ;
- le solde, soit (4 710 719) € au compte Primes d'émission et d'apport.

Par ailleurs, ils ont :

- distribué à titre de dividende la somme de 1 093 879 €, qui a été prélevée sur le résultat de l'exercice 2000 et figurant au compte Report à nouveau.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice a été ainsi fixé à 0,42 € par action et a été mis en paiement le 13 juillet 2005.

L'Assemblée Générale a également pris acte que l'intégralité du montant distribué était éligible de l'abattement de 50 %.

Conventions réglementées

Nous avons donné à nos Commissaires aux Comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Affectation du résultat de l'exercice 2005

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 681 619 €, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : (681 619) €
- Quote-part du résultat de l'exercice 2002 : 989 700,12 €

Affectation :

- Report à nouveau : (681 619) €
- Dividende : 989 700,12 € prélevé sur le résultat 2002 figurant au compte Report à nouveau

Le dividende unitaire est donc de 0,38 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement à compter du 13 juillet 2006.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à

la réfaction prévue au 2° paragraphe de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé
2002	0,38 €* (sur le résultat 1999)
2003	0,42 €* (sur le résultat 1999)
2004	0,42 €** (sur le résultat 2000)

* Hors avoir fiscal.

** Intégralement éligible de l'abattement de 50 %.

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas immobilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice 2005 au poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

Tableaux des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint en annexe le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

Prise et cession de participation ou de contrôle

Participations prises au cours de l'exercice

Notre Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française.

- Participations croisées : néant.
- Cession de participation : néant.

Répartition des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues notamment en application de l'article 233-7 de ce code, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales :

- possédant plus du vingtième (5 %) des droits de vote : RICHELIEU FINANCE, dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 6, avenue Franklin-Roosevelt,

immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 333 856 029.

- possédant plus du dixième (10 %) des droits de vote : néant.
- possédant plus du cinquième (20 %) des droits de vote : néant.
- possédant plus du tiers (33,33 %) des droits de vote : néant.
- possédant plus de la moitié (50 %) des droits de vote : néant.
- possédant plus des deux tiers (66,66 %) des droits de vote : Société Financière De Participation Industrielle « S. F. P. I. » dont le siège social est à PARIS (75017) - 20 rue de l'Arc de Triomphe, immatriculée au RCS PARIS B 349 385 930.

Actions inscrites au nom de la Société

Au 31 décembre 2005, aucune action n'était inscrite au nom de la Société.

Etat de la participation des salariés au capital social

L'état de la participation des salariés au capital social au 31 décembre 2005 se situe à 7 660 titres, soit 0,29 %, au travers du FCP SECURIDEV EPARGNE.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, 148-2 et 148-3 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons que notre Société n'emploie que quatre salariés dans le cadre de contrats à durée indéterminée. Deux de ces salariés sont détachés auprès d'une filiale à l'étranger.

Les autres informations visées par les articles 148-2 et 148-3 du décret du 23 mars 1967, ne sont pas applicables à SECURIDEV, en raison de sa taille et de son activité.

Informations concernant la rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article 225-102-1 alinéa 2, nous vous informons que Monsieur Henri MOREL :

1) en sa qualité de Président de la société DENVY FONTAINE, a perçu de cette filiale une rémunération brute annuelle de 96 701,20 €, et qu'en outre, cette dernière a cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) une somme de 6 398 € ;

2) en sa qualité de Président-Directeur Général de la société SFPI, a perçu une rémunération brute annuelle de 179 752 €.

Information concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

- Monsieur Henri MOREL :

1. Président-Directeur Général : FOREST-LINE INDUSTRIES - NEU SA - SFPI.

2. Présidence de SAS : ARC MANAGEMENT - SAS B.G.M. - DELTA NEU - DENY FONTAINE - LA FONCIERE NEU SAS - METALUX - RONIS

3. Représentant permanent : FOREST-LINE INDUSTRIES - INSTITUT TECHNIQUE NEU

- Monsieur Jean-Bertrand PROT :

1. Administrateur : FOREST-LINE INDUSTRIES - NEU SA - S.F.P.I.

2. Présidence de SAS : ASET- FIMECA - FINANCIERE BARRIQUAND - FOREST-LINE ALBERT - FOREST-LINE CAPDENAC - FRANCE FERMETURES - MMD - SPRING MANAGEMENT

3. Directeur Général : FOREST-LINE INDUSTRIES - S.F.P.I.

- Monsieur Nicolas LOYAU :

1. Administrateur : FOREST-LINE INDUSTRIES

2. Présidence de SAS : BARRIQUAND – BaTT - MATERIELS ACCESSOIRES DU CENTRE – THERMICA

3. Représentant permanent : NEU SA

- Monsieur Thierry CHEVALLIER :

1. Administrateur : EXXEL – MEDIATIONS

Situation des mandats d'un des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants

Les mandats de KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Jean-Marie DEQUEKER, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous soumettons un projet de résolution ayant pour objet la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 1 172 014 €, qui serait réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du Code du travail.

Dans le cadre de cette augmentation, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, sous réserve de l'approbation par votre Assemblée de cette augmentation de capital réservée aux salariés, de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les modalités de cette émission, et en particulier, aux fins de :

- établir, conformément aux dispositions de l'article L. 443-1 du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise, dans un délai maximum de six mois à compter de la date de la présente Assemblée ;
- procéder à la réalisation de l'augmentation de capital, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs

fois, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée, au profit des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 1 172 014 € ;

- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit des salariés dans les conditions légales, y compris le cas échéant en termes d'ancienneté, et arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

- d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution vous est soumise afin de satisfaire aux exigences légales impératives.

Événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

En application du protocole d'accord relatif à l'acquisition de la société allemande DOM, le prix définitif de cette acquisition ressort à la somme de 16 673 K€.

COMPTES CONSOLIDÉS

Ce rapport, conformément à la loi du 3 janvier 1985, permet de donner une image plus complète de la situation réelle du pôle sécurité, grâce à l'établissement des comptes représentatifs de l'activité globale.

1 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2005 ont été établis dans le nouveau référentiel IFRS. Les impacts de changement de référentiel sont présentés de façon détaillée au chapitre « Rapprochement avec les bilans et résultats précédemment publiés » de l'annexe aux comptes consolidés.

L'impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est une réduction des capitaux propres pour un montant de 13,8 M€.

Le périmètre de consolidation a subi une modification sur la période de décembre 2005, suite à

l'acquisition, fin novembre 2005, de 100 % de la société DOM située en Allemagne ainsi que ses implantations en Suisse, France, Royaume-Uni et Hollande.

En outre, par suite de l'acquisition d'actions supplémentaires de la société METALPLAST CZESTOCHOWA, le taux de détention de SECURIDEV dans cette société est passé de 70,3 % à 98,7 %.

L'effectif moyen des sociétés consolidées est de 1 661 personnes, auquel il faut ajouter 43 personnes pour le Groupe DOM (prorata temporis), sachant que l'effectif global du Groupe DOM est de 517 personnes.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent les résultats suivants qui, par comparaison avec l'exercice précédent, évoluent de la façon suivante :

Résultats (en K€)	Exercice 2005*	%	Exercice 2004*	2005/ 2004
Chiffre d'affaires	100 804	-	92 214	+ 9 %
Résultat opérationnel courant	6 527	6,47	5 239	+ 25 %
Résultat opérationnel	5 261	5,22	4 209	+ 25 %
Résultat financier	(676)	-	(513)	-
Impôt société	1 432	-	1 263	-
Résultat net des entreprises consolidées	3 153	3,13	2 269	+ 39 %
Intérêts minoritaires	353	-	409	-
Part Groupe	2 800	-	1 860	-

* Taux moyen

2 – L'activité et les principaux résultats

A SECURIDEV consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé 2005 a atteint 100 804 K€ à taux de change moyen, en hausse de 9 %, contre un chiffre d'affaires 2004 de 92 214 K€.

A structure comparable, le chiffre d'affaires s'élève à 95 545 K€, et est en progression de 3,6 %.

La contribution de DOM dans le chiffre d'affaires sur la période de décembre 2005, s'élève à 5 259 K€.

Le résultat opérationnel courant représente 6,47 % du chiffre d'affaires contre 5,80 % en 2004.

Le résultat financier est négatif de 676 K€, contre un résultat financier négatif de 513 K€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel passe de 4 209 K€ en 2004 à 5 261 K€ en 2005, (soit 5,22 % du chiffre d'affaires), en augmentation de 25 %.

L'impôt consolidé est de 1 432 K€.

Le résultat consolidé net est un bénéfice de 3 153 K€, en hausse de 39 %.

Au cours de l'exercice, l'endettement financier global y compris la participation des salariés du Groupe est passé de 17 418 K€ à 31 496 K€, et l'endettement bancaire net de 15 126 K€ à 30 114 K€. Ce doublement de la dette est dû à l'emprunt nécessaire au rachat du Groupe DOM (20,4 M€).

La capacité d'autofinancement du Groupe SECURIDEV est passée de 5 091 K€ en 2004 à 7 110 K€ en 2005.

Les investissements opérationnels ont atteint 4,5 M€ contre 3,5 M€ l'exercice précédent.

B Commentaire sur l'activité et les principaux résultats des branches du Groupe SECURIDEV

Branche Professionnelle

Cette branche correspond aux activités du Groupe RONIS, de la société DENY FONTAINE et du Groupe DOM. Elle a représenté 43 % de l'activité du Groupe SECURIDEV.

	2005	2004
Chiffre d'affaires (en K€)	43 399	38 442
% de marge brute *	69,1	68,8
Résultat d'exploitation (en K€)	3 017	1 542
% sur chiffre d'affaires	6,95	4,0

* Sur production, y compris sous-traitance.

Branche Grand Public

Cette branche correspond aux activités des sociétés PICARD-SERRURES, BROGLIE INDUSTRIE, BEUGNOT ENTREPRISE, METALUX, C.R. SERRATURE, EURO-ELZETT, TITAN d.d. et METALPLAST. Elle a représenté 57 % de l'activité du Groupe SECURIDEV.

	2005	2004
Chiffre d'affaires (en K€)	57 405	53 772
% de marge brute	60,2	63,5
Résultat opérationnel courant (en K€)	3 839	4 221
% sur chiffre d'affaires	6,7	7,8

La baisse de la marge brute est liée aux hausses continues de l'acier, du laiton et du zamak au second semestre.

C Les principaux résultats sociaux des filiales

Les tableaux ci-après prennent en compte la totalité des résultats d'ELZETT-FEK, bien que SECURIDEV ne l'intègre que proportionnellement pour 50 % dans sa consolidation.

1 - Chiffres d'affaires (en K€)

Sociétés	2005	2004
BEUGNOT ENTREPRISE	2 199	2 702
BROGLIE INDUSTRIE	2 702	2 566
DENY FONTAINE	19 519	19 623
DOM SAS (France)**	485	-
DOM PARTICIPATIONS (France)**	-	-
GIE SERUTOL	1 799	1 824
METALUX	10 544	11 411
PICARD-SERRURES	8 322	8 254
RONIS	19 181	20 110
SECURIDEV	1 386	1 515
C.R. SERRATURE	4 737	4 937
DOM AG		
SICHERHEITSTECHNIK (Suisse)**	270	-
DOM UK LTD **	59	-
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH (Allemagne) **	4 228	-
EURO-ELZETT	8 782	9 367
EUROTOOLS	1 697	-
ELZETT-FEK	6 020	5 561
METALPLAST CZESTOCHOWA	5 046	1 989 *
RONIS U.K. Ltd	2 918	2 677
SECURIDEV-TCHEQUIE	813	7 05
SIAS	-	3 5
TITAN d.d.	16 898	15 291

* Quote-part 2^e semestre 2004

** Quote-part décembre 2005

2 - Résultats d'exploitation (en K€)

Sociétés	2005	2004
BEUGNOT ENTREPRISE	457	6 7 5
BROGLIE INDUSTRIE	199	2 1 7
DENY FONTAINE	2 287	2 1 1 2
DOM SAS (France) **	(193)	-
DOM PARTICIPATIONS (France) **	(3)	-
GIE SERUTOL	(114)	(5)
METALUX	330	1 6 5
PICARD-SERRURES	1 357	1 281
RONIS	32	(739)
SECURIDEV	(988)	(387)
C.R. SERRATURE	328	2 5 5
DOM AG SICHERHEITSTECHNIK (Suisse) **	13	-
DOM UK LTD **	(26)	-
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH (Allemagne) **	614	-
EURO-ELZETT	(159)	3 2 2
EUROTOOLS	110	-
ELZETT-FEK	(103)	(59)
METALPLAST CZESTOCHOWA	67	17 *
RONIS U.K. Ltd	51	(28)
SECURIDEV-TCHEQUIE	5	3 8
SIAS	-	1 2
TITAN d.d.	902	1 3 2 9

* Quote-part 2^e semestre 2004

** Quote-part décembre 2005

3 - Résultats nets de l'exercice (en K€)

Sociétés	2005	2004
BEUGNOT ENTREPRISE	322	443
BROGLIE INDUSTRIE	107	118
DENY FONTAINE	968	1 148
DOM SAS (France) **	(135)	-
DOM PARTICIPATIONS (France) **	(53)	-
GIE SERUTOL	15	2
METALUX	397	221
PICARD-SERRURES	1 005	1 102
RONIS	(1 391)	(848)
SECURIDEV	(681)	(5 505)
C.R. SERRATURE	68	54
DOM AG		
SICHERHEITSTECHNIK (Suisse) **	40	-
DOM UK LTD **	(23)	-
DOM SICHERHEITSTECHNIK		
GMBH (Allemagne) **	589	-
EURO-ELZETT	(185)	242
EUROTOOLS	64	-
ELZETT-FEK	21	37
METALPLAST CZESTOCHOWA	19	13 *
RONIS U.K. Ltd	37	(25)
SECURIDEV-TCHEQUIE	37	34
SIAS	-	11
TITAN d.d.	692	1 335

* Quote-part 2^e semestre 2004.

** Quote-part décembre 2005

4 - Endettements bancaires à long et moyen termes (hors crédits-bails retraités en consolidation) (en K€)

Les sociétés sans endettement à long et moyen termes ne sont pas mentionnées.

Sociétés	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes de + 5 ans
BROGLIE INDUSTRIE	6	-
C.R. SERRATURE	132	-
EURO-ELZETT	295	-
METALUX	54	-
METALPLAST CZESTOCHOWA	26	-
PICARD-SERRURES	159	-
SECURIDEV	15 176	5 815
TITAN d.d.	2 709	-
Total	18 557	5 815

5 - Situations nettes (en K€)

Sociétés	2005*	2004*
BEUGNOT ENTREPRISE	1 090	1 211
BROGLIE INDUSTRIE	556	366
DENY FONTAINE	7 308	6 996
DOM SAS (France)	3 708	-
DOM PARTICIPATIONS (France)	2 184	-
GIE SERUTOL	15	2
METALUX	3 324	2 701
PICARD-SERRURES	3 328	3 128
RONIS	(1 283)	(180)
SECURIDEV	50 066	51 841
C.R. SERRATURE	1 674	1 631
DOM AG SICHERHEITSTECHNIK		
(Suisse)	11 697	-
DOM UK LTD	(399)	-
DOM SICHERHEITSTECHNIK		
GMBH (Allemagne)	(838)	-
EURO-ELZETT	4 010	5 061
EUROTOOLS	445	-
ELZETT-FEK	2 089	2 128
METALPLAST CZESTOCHOWA	2 657	2 493
RONIS U.K. Ltd	83	799
SECURIDEV-TCHEQUIE	93	49
SIAS	-	-
TITAN d.d.	11 361	10 598

* Taux de clôture.

3 - Perspectives d'avenir

- Finalisation de l'acquisition de DOM et intégration sur douze mois en 2006 du Groupe DOM.
- Développement des synergies commerciales et industrielles entre DOM et les filiales du Groupe.
- Développement du Groupe par une amélioration de la gestion du cash-flow et des coûts.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président-Directeur Général
Henri MOREL

Un Administrateur
Pour SFPI
Jean-Bertrand PROT

2. Comptes sociaux

1 Bilan social au 31 décembre 2005	11
2 Compte de résultat social au 31 décembre 2005	11
3 Annexes au comptes sociaux au 31 décembre 2005	12
4 Tableau des filiales et participations	18
5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19

1. BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2005

ACTIF

	Net 31/12/05 en K€	Net 31/12/04 en K€	Net 31/12/03 en K€
Immobilisations corporelles & informatiques	25	32	1
Immobilisations financières	72 927	57 713	68 907
Total de l'actif immobilisé	72 952	57 745	68 908
Créances clients & comptes rattachés	484	615	541
Créances diverses	7 193	4 886	2 455
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	4 047	10	15
Charges constatées d'avance	285	26	16
Total de l'actif circulant	12 009	5 537	3 027
Total de l'actif	84 961	63 282	71 935

PASSIF

	31/12/05 en K€	31/12/04 en K€	31/12/03 en K€
Capital	39 067	39 067	39 067
Primes d'émissions, fusion, apports	1 593	6 304	6 304
Réserves	10 088	11 975	15 240
Résultat	(682)	(5 505)	(2 170)
Capitaux propres	50 066	51 841	58 441
Provisions pour risques et charges			8 9
Dettes financières	23 527	3 578	2 920
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	643	178	230
Dettes diverses	10 725	7 685	10 255
Dettes	34 895	11 441	13 405
Total du passif	84 961	63 282	71 935

2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2005

	31/12/05 en K€	31/12/04 en K€	31/12/03 en K€
Chiffre d'affaires net	1 386	1 515	1 372
Autres produits d'exploitation	1	1	4 7
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	84	0
Produits d'exploitation	1 387	1 600	1 419
Charges externes	(1 763)	(1 075)	(857)
Impôts, taxes & assimilés	(12)	(10)	(10)
Frais de personnel	(583)	(886)	(584)
Dotations aux amortissements	(13)	(5)	(2)
Autres charges	(4)	(11)	(18)
Charges d'exploitation	2 375	(1 987)	(1 471)
Résultat d'exploitation	(988)	(387)	(52)
Résultat financier	1 643	3 256	1 769
Résultat courant avant impôt	655	2 869	1 717
Résultat exceptionnel	(1 822)	(8 605)	(4 406)
Impôt société	485	231	51 8
Résultat net	(682)	(5 505)	(2 170)

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005, dont le total est de 84 962 K€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le résultat est de (682) K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrale des comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles comptables d'établissement ou de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règlements N° 2004-06 et N° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, leur amortissement et leur dépréciation, entrés en application à compter du 1^{er} janvier 2005, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Eléments	Durée ou taux	Amortissement fiscal
Matériel informatique neuf	5	L
Matériel informatique occasion	5	L
Matériel de bureau	5	L
Mobilier de bureau	10	L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissement dérogatoire.

Leasings, locations longue durée ou financière

Aucun bien utilisé par l'entreprise par ces moyens de financement n'est immobilisé.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût historique d'acquisition. Lorsque la valeur estimée des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Sauf indications contraires, les montants ci-après sont indiqués en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions de brevets et licences acquis sont comptabilisés dans ce poste. L'amortissement est effectué sur la durée de protection juridique. Les frais d'enregistrement des marques déposées y sont aussi inscrits sans qu'ils fassent l'objet d'amortissement.

En dehors des situations exceptionnelles et significatives, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge au cours de l'exercice dans lequel elles sont supportées. Lorsqu'elles sont immobilisées, avec le cas échéant les frais de dépôt de brevets, elles sont amorties sur trois ans à compter du début de commercialisation ou d'utilisation. Si les conditions d'inscription à l'actif cessent d'être réunies, elles font l'objet de provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Créance client

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Sauf exception dûment justifiée, toutes créances échues depuis plus de 12 mois sont intégralement dépréciées, celles de plus de six mois étant au moins provisionnées à 50 %.

Créances et dettes diverses

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont ajustées en fonction des cours de clôture en contrepartie des comptes de régularisation actifs ou passifs.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que, des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent du principe d'indépendance des exercices qui impliquent de soustraire les charges comptabilisées dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été reçue et les produits dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été exécutée par la Société.

Engagements de retraite

La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode prospective avec un taux d'actualisation de 3,30 %. Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées en tenant compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence lors du départ à la retraite et du salaire probable en fin de carrière. Les hypothèses principales retenues sont que les départs se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans pour les cadres et 60 ans pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas comptabilisé en provision mais figure en engagement hors bilan.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Intégration fiscale

La Société est mère d'intégration fiscale. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, la quote-part de la filiale à la charge d'impôt du Groupe est calculée comme si la Société n'était pas intégrée.

Consolidation

La société est détenue à 57,3 % par la société SFPI et est consolidée en intégration globale de cette dernière.

Note sur les états comptables**I - Faits marquants de l'exercice**

La société a acquis 100 % du groupe de serrures DOM, dont le siège est en Allemagne, et ses implantations en Suisse, Royaume-Uni, Hollande et France. Cette acquisition s'est faite par emprunt.

Par ailleurs, la quasi-totalité des minoritaires de la société polonaise METALPLAST a pu être acquise, le taux de détention passant de 70,2 % à 98,7 %.

Il a été décidé de procéder à un complément de provision sur les titres RONIS à hauteur de 1 800 K€.

II - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Brut	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Incorporelles	58	0	0	58
Corporelles	21	0	0	21
Total	79	0	0	79
Amortissements & provisions	41	13	0	55
Net	38			25

Immobilisations financières

	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Participations	80 167	17 020	0	97 187
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts et autres immo. financières	0	0	0	0
Total	80 167	17 020	0	97 187
Provisions	22 460	1 800	0	24 260
Net	57 707			72 927

Les acquisitions concernent le groupe DOM pour 16,4 M€ et METALPLAST pour 0,6 M€.

Un complément de prix DOM de 0,3 M€ est intervenu après clôture.

Le complément de provision concerne RONIS.

III - Capitaux propres

Le capital de 39 067 K€ est divisé en 2 604 474 actions libérées.

	Solde précédent	Variation capital	Variation provision réglementée	Variation subvention investissement	Affectation du résultat	Clôture
Capital social	39 067	0			0	39 067
Prime d'émission, d'apport	6 304	0			(4 711)	1 593
Réserve légale	1 553	0			0	1 553
Réserves réglementées	795	0			(795)	0
Report à nouveau	9 628	0			(1 094)	8 534
Résultat de l'exercice précédent	(5 506)	0			5 506	0
Résultat de l'exercice						(681)
Dividende		0			1 094	
Capitaux propres	51 841	0	0	0	0	50 066

IV - Emprunts et dettes financières

Ces dettes se répartissent comme suit :

Etablissements de crédit	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts bancaires	2 472	15 176	5 815	23 463
Intérêts courus	48	0	0	48
Crédits spots	0	0	0	0
Découverts	16	0	0	16
Total	2 536	15 176	5 815	23 527

Les nouveaux emprunts conclus aux cours de l'exercice ont été de 21 004 K€.

Conformément à la réglementation sur les actifs, les frais d'émission d'emprunt soit 243 K€ ont été classés en charge à répartir sur la durée de ces derniers.

V - Dettes et créances

Créances	31/12/05	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	484	484	0	
Personnel et comptes rattachés	3	3	0	
Sécurité sociale, organismes sociaux	1	1	0	
Etat – Impôts sur les bénéfices	216	216	0	
Etat – TVA	95	95	0	
Etat – Autres	0	0	0	
Groupe & associés	7 407	6 859	548	
Débiteurs divers	11	11	0	
Charges constatées d'avance	42	42	0	
Total	8 259	7 711	548	

Dettes	31/12/05	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	643	643	0	
Personnel, comptes rattachés	39	39	0	
Sécurité sociale, organismes sociaux	66	66	0	
Etat – Impôt sur les bénéfices	2 502	2 502	0	
Etat – TVA	111	111	0	
Etat – Autres	4	4	0	
Dettes sur immobilisation	0	0	0	
Groupe & associés	8 002	8 002	0	
Autres dettes	0	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	0	
Total	11 367	11 367	0	

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe se répartissent comme suit :

Créances clients	484
Autres créances	7 407 dont 128 au titre de l'IS
Dettes fournisseurs	117
Autres dettes	8 001 dont 133 au titre de l'IS

VI - Provisions sur créances

La variation du poste s'analyse comme suit :

		Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Autres créances	Origine N-1	0	515	0	515
	Dotations	0	24	0	24
	Reprises	0	0	0	0
Total 31/12/05		0	539	0	539

Il s'agit du compte courant de l'ancienne filiale SECURIDEV POLSKA.

VII - Répartition des charges à payer dans les postes de bilan

Emprunts	48
Fournisseurs	241
Social-fiscal	52

VIII - Charges et/ou produits constatés d'avance

A la clôture la variation des produits et charges constatés d'avance n'est pas significative.

IX - Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique :

National	893
Union européenne	493
Autres pays	0

Ventilation par activité :

	Total	Dont Groupe
Prestations de service & refacturation de frais	1 386	1 386
Total	1 386	1 386

X - Résultat financier

Dividendes	1 840
Produit des placements	216
Autres	(24)
Résultat de change	0
Intérêts de la dette	(389)
Total	1 643

XI - Résultat exceptionnel

	Charges	Dotations	Produits	Reprises	Net
Divers	(22)	1 800	0	0	1 822
Total	(22)	1 800	0	0	1 822

XII - Autres informations

Les opérations réalisées avec les sociétés du Groupe ont donné lieu aux enregistrements suivants :

Re-facturation de frais & personnel	1 386
Produits d'exploitation	1 386
Charges externes	364
Charges d'exploitation	236
Produits financiers	213
Dividendes	1 840
Charges financières	200

XIII - Fiscalité, ventilation de l'impôt

	Brut	Retraitement	Total	Base imposable		I S
				à + 33 ^{1/3} + 1,5 %	à + 19 % + 1,5 %	
Résultat d'exploitation	(988)	4	(984)	(984)	0	(333)
Résultat financier	1 643	(1 822)	(179)	(179)	0	(61)
Résultat exceptionnel	(22)	0	(22)	(22)	0	(7)
Intégration fiscale						(85)
IS Total						(486)

XIV - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les bases fiscales pouvant avoir un effet sur l'impôt dans le futur sont :

Charges non déductibles temporairement	NS
--	----

Les charges définitivement non déductibles enregistrées dans l'exercice ont été de 4 K€.

XV - Engagements hors bilan

Nantissements et/ou hypothèques	21 649
Indemnités de départ en retraite	107
Engagement de crédit bail/Véhicule	
* Redevances à payer à moins d'un an :	9

2,14 % des titres DENEY FONTAINE garantissent l'emprunt dont le solde est de 374 K€.

16 % des titres DENEY FONTAINE garantissent l'emprunt dont le solde est de 871 K€.

L'emprunt de 1 500 K€ dont le solde est de 1 269 K€ est garanti par la SOFARIS.

100 % des titres DOM garantissent l'emprunt dont le solde est de 20 404 K€.

L'engagement au droit à la formation est non significatif.

XVI - Avances et rémunérations aux dirigeants

Conformément à l'article 106-51 de la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

XVII - Effectifs moyens de l'entreprise

	Salariés	Intérimaires	Mises à dispositions	Personnel
Cadres	3	0	0	3
Maîtrise	1	0	0	1
Employés	0	0	0	0
Ouvriers	0	0	0	0
Total	4	0	0	4

Au 31 décembre, l'effectif de l'entreprise était de 4 personnes.

XIX - Evénements post-clôture

SECURIDEV dispose au 31 décembre 2005 de 4 M€ de trésorerie placée en vue d'un éventuel complément de prix d'acquisition du Groupe DOM. Cette somme devrait rester acquise à SECURIDEV pour 3,7 M€ compte tenu du complément de prix de 0,3 M€.

4. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN K€)

Sociétés	Capital	Réserves report à nouveau avant résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Provisions sur titres	Prêts, avances consentis non remboursés	Montant des avais et cautions donnés	Dividendes encaissés en 2005 hors avoir fiscal	Résultat du dernier exercice clos	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos
Participations françaises supérieures ou égales à 50 %										
METALUX SAS - St Dizier Siren : 572 020 394	1 300	1 627	99,79	4 049					397	10 544
DENY-FONTAINE SAS - St Blimont Siren : 552 105 603	414	5 926	99,59	25 526		2 715		538	968	19 519
RONIS SAS - Sancoins Siren : 345 004 147	1 575	(1 467)	99,99	34 620	21 349	3 617			(1 391)	19 181
PICARD SERRURES SAS - Feuquières-en-Vimeu Siren : 341 148 823	1 015	1 307	99,99	2 894				944	1 005	8 322
Participations étrangères supérieures ou égales à 50 %, comptes établis aux normes françaises										
C.R. SERRATURE SA Turin - ITALIE	1 144	461	100	5 057	2 860			25	68	4 737
EURO ELZETT SA Sopron - HONGRIE	1 086	2 831	100	3 877				180	(223)	8 782
ELZETT FEK SA Sopron - HONGRIE	1 862	(291)	50	778	51				11	6 020
METALPLAST SA Czeszochowa - POLOGNE	283	2 355	98,73	2 068					19	5 046
SECURIDEV TCHEQUIE SA Prague - REPUBLIQUE TCHEQUE	3	50	100	3		55			38	813
TITAN SA Kammik - SLOVENIE	6 497	3 982	70,51	1 914				152	691	16 898
DOM KG Brühi - ALLEMAGNE	12 491	(13 918)	100	16 364					589	4 229
SECU BETEILIGUNGS GmbH Brühi - ALLEMAGNE	25		100	25						

En outre figurent parmi les participations 1.1 K€ dans une filiale à 100 % en Pologne sans activité actuellement.

5. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN €)

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
1. Capital en fin d'exercice					
Nbre d'actions ordinaires existantes	2 893 860	2 893 860	2 604 774	2 604 774	2 604 774
Nbre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription					
2. Chiffre d'affaires	1 392 134	1 270 414	1 371 633	1 515 202	1 385 651
3. Opérations & résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	3 636 614	3 502 308	1 575 017	2 809 064	670 475
Impôt sur les bénéfices	(274 502)	(207 417)	(518 559)	(230 556)	(485 570)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	(4 114 443)	3 381 874	(2 170 115)	(5 505 684)	(681 619)
Résultat distribué	1 353 270	1 099 667	1 093 879	1 093 879	
4. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	1,35	1,28	0,80	1,17	0,44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	(1,42)	1,17	(0,83)	(2,11)	(0,26)
Dividende attribué à chaque action	0,46	0,38	0,42	0,42	
5. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés	5	3	4	4	4
Montant de la masse salariale de l'exercice	391 785	409 250	431 748	706 247	457 454
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	108 952	124 613	152 083	180 064	125 390

3. Comptes consolidés

1 Bilan consolidé au 31 décembre 2005	21
2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2005	22
3 Tableau de financement consolidé	23
4 Annexe aux comptes consolidés	24
5 Rapprochement avec les bilans et résultats précédemment publiés	29

1. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2005

ACTIF

	31/12/05 en K€	31/12/04 en K€	31/12/04 en K€
Ecart d'acquisition (Note 2)	42 027	25 430	25 889
Immobilisations incorporelles (Note 1)	840	507	722
Immobilisations corporelles (Note 3)	21 802	14 106	13 653
Immeubles de placement (Note 4)	270	270	270
Immobilisations financières (Note 6)	616	758	921
Impôt différé actif	9 769	4 493	4 456
Total des actifs non courants	75 324	45 564	45 911
Actifs destinés à être cédés (Note 5)	2 325	2 236	4 236
Stocks et en-cours (Note 7)	23 672	16 878	14 100
Créances clients & comptes rattachés (Note 8)	32 570	24 115	22 123
Autres créances (Note 9)	4 895	1 601	2 529
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (Note 10)	6 781	1 878	3 386
Charges constatées d'avance	939	563	327
Ecart de conversion actif	6	8	113
Total des actifs courants	68 863	45 043	42 578
Total de l'actif	146 512	92 843	92 725

PASSIF

	31/12/05 en K€	31/12/04 en K€	31/12/04 en K€
Capital	39 067	39 067	39 067
Réserves consolidées/Part du Groupe	383	(233)	(1 989)
Etats des profits et pertes actuariels de l'exercice	(126)	(110)	
Résultat/Part du Groupe	2 800	1 860	2 552
Capitaux propres Part Groupe (Note 11)	42 124	40 584	39 630
Intérêts minoritaires (Note 12)	2 458	2 191	1 863
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	44 582	42 775	41 493
Provisions pour risques et charges non courantes (Note 13)	24 447	4 060	4 022
Dettes financières à long terme (Note 14)	27 005	8 910	10 094
Impôt différé passif	1 406	1 389	1 389
Passif non courant	52 858	14 359	15 505
Passifs des activités destinées à être cédées	434	1 334	3 498
Provisions pour risques et charges courantes (Note 13)	2 895	500	657
Dettes financières à court terme (Note 14)	11 272	10 387	9 030
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (Note 16)	14 082	11 567	11 643
Dettes diverses (Note 16)	20 389	11 921	10 899
Passif courant	48 638	34 375	32 229
Total du passif	146 512	92 843	92 725

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2005

	31/12/05 Normes IFRS en K€	31/12/04 Normes IFRS en K€
Résultats consolidés IFRS		
Chiffre d'affaires net (Note 19)	100 804	92 214
Production stockée	(154)	417
Achats consommés y compris sous-traitance	33 243	(28 720)
Marge brute	67 407	63 911
% de production	66,97 %	69,00 %
Autres produits d'exploitation et subvention	1 243	540
Dotations nettes aux provisions (Note 20)	29	119
Charges externes	(17 143)	(16 623)
Impôts, taxes & assimilés	(1 979)	(2 050)
Frais de personnel	(36 922)	(35 743)
Dotations aux amortissements (Note 20)	(4 176)	(4 073)
Autres charges	(1 381)	(474)
Participation des salariés et intéressement	(551)	(368)
Résultat opérationnel courant	6 527	5 239
% du chiffre d'affaires	6,47 %	5,68 %
Coût des restructurations	(578)	(257)
Cession immobilière		
Autres produits et charges non récurrents	(14)	387
Variation des pertes de valeur	(674)	(1 160)
Résultat opérationnel	5 261	4 209
% du chiffre d'affaires	5,22 %	4,56 %
Résultat financier (Note 21)	(676)	(513)
Résultat des activités destinées à être cédées		(164)
Résultat avant impôt	4 585	3 532
Impôt société (Note 23)	1 432	1 263
Résultat net des entreprises consolidées	3 153	2 269
% du chiffre d'affaires	3,13 %	2,46 %
Part des minoritaires	353	409
Part de la société mère	2 800	1 860
Résultat net par action (hors autocontrôle) en €	1,08	0,71

3. TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

	31/12/05 en K€	31/12/04 en K€
1 - Flux d'exploitation		
Résultat opérationnel	5 264	4 209
Dotations aux amortissements d'exploitation	4 176	4 073
Variation des provisions d'exploitation	(812)	(317)
Variation des provisions pour perte de valeur	670	1 160
Plus ou moins-values de cession	41	22
Autofinancement brut opérationnel *	9 339	9 147
Variation des stocks et encours	704	(2 275)
Variation des clients	(952)	(795)
Variation des fournisseurs	580	(598)
Variation des autres créances et dettes	(91)	1 612
Variation brute du besoin de fonds de roulement	241	(2 056)
Trésorerie provenant de l'opérationnel	9 580	7 091
Résultat financier *	(675)	(513)
Variations des provisions financières *	50	26
Impôt société *	(1 432)	(1 263)
Variation d'impôts différés *	(172)	22
Trésorerie générée par l'activité	7 351	5 363
2 - Flux d'investissement		
Résultat et variation des provisions des activités destinées à être cédées *		(2 328)
Autres flux des activités destinées à être cédées		2 000
Cessions d'immobilisations	538	286
Trésorerie provenant des sociétés acquises	1 498	
Acquisition des titres consolidés	(16 801)	(2 085)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et fonds de commerce	(666)	(147)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 556)	(3 367)
Acquisitions d'immobilisations financières		(130)
Variation des dettes sur immobilisations		646
Trésorerie provenant des opérations d'investissement	(19 987)	(5 125)
3 - Flux de financement		
Augmentation des crédits-baux et locations financières	726	158
Augmentation des dettes auprès des établissements de crédit	21 925	1 500
Augmentation des autres dettes financières	300	
Remboursement des crédits-baux et locations financières	(530)	(510)
Remboursement des dettes auprès des établissements de crédit	(2 408)	(1 588)
Remboursement des autres dettes financières	(1 211)	(710)
Dividendes versés par SECURIDEV	(1 094)	(1 094)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(58)	(13)
Trésorerie provenant des opérations de financement	17 650	(2 257)
Variation apparente de la trésorerie	5 014	(2 019)
Trésorerie apportée par les filiales acquises	1 498	
Séquestre du complément de prix des titres consolidés acquis	4 040	
Variation réelle de la trésorerie à court terme	(524)	(2 019)
Capacité d'autofinancement *	7 110	5 091

* Sommes incluses dans la capacité d'autofinancement

4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005

Introduction

IFRS

Les comptes consolidés publiés par SECURIDEV ont été établis dans le nouveau référentiel IFRS. Les comptes au 31 décembre 2004 ainsi que le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 ont été retraités. Les impacts de changement de référentiel sont présentés de façon détaillée au chapitre « Rapprochement avec les bilans et résultats précédemment publiés ».

L'impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 est une réduction de 13,8 M€ des capitaux propres.

L'endettement net au 31 décembre 2004 passe de 16,4 M€ à 17,4 M€ du fait des locations financières (418 K€) et du reclassement de l'engagement d'achat de 25 % du capital METALPLAST à l'Etat polonais (646 K€).

Evolution du périmètre

Fin novembre 2005, le Groupe SECURIDEV a renforcé sa branche professionnelle par l'acquisition du Groupe DOM implanté en Allemagne (siège et usine principale) ainsi qu'en Suisse, France, Royaume-Uni et Hollande.

Cette acquisition s'est réalisée grâce à un emprunt de 20,4 M€ et s'est traduite notamment par une contribution de 5 259 K€ au CA de l'exercice et de 610 K€ en terme de résultat net. Un écart de première consolidation de 16,6 M€ a été comptabilisé dans les écarts d'acquisition. Il représente la différence entre le prix et la situation nette consolidée au moment du rachat.

La société slovène TITAN a filialisé son activité production et outillage dans la société EUROTOOLS. La quasi-totalité des intérêts minoritaires de METALPLAST Pologne a été acquise en juillet 2005.

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

La liste des sociétés consolidées est annexée à la présente annexe.

Liste des sociétés consolidées

	Pays	Pourcentage de contrôle			N° Siren	Méth. Activité conso.
		2005	2004	2003		
SECURIDEV	FRANCE	Société mère			378 557 474	Holding I.G.
DENY-FONTAINE	FRANCE	99,66	99,59	99,59	552 105 603	Serrurerie I.G.
METALUX	FRANCE	99,79	99,79	99,79	572 020 394	Serrurerie I.G.
PICARD-SERRURES	FRANCE	99,99	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie I.G.
GIE SERUTOL	FRANCE	100,00	100,00	100,00	382 738 961	Serrurerie I.G.
BROGLIE INDUSTRIE	FRANCE	99,71	99,71	99,71	331 417 295	Serrurerie I.G.
BEUGNOT	FRANCE	99,66	99,66	99,66	323 077 628	Serrurerie I.G.
RONIS	FRANCE	99,99	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie I.G.
RONIS U.K.	G.B.	100,00	100,00	100,00	-	Serrurerie I.G.
CR SERRATURE	ITALIE	100,00	100,00	100,00	-	Serrurerie I.G.
SIAS	ITALIE	0,00	100,00	100,00	-	Serrurerie I.G.
ELZETT-FEK - SOPRON	HONGRIE	50,00	50,00	50,00	-	Galvanisation I.P.
EURO-ELZETT	HONGRIE	100,00	100,00	100,00	-	Serrurerie I.G.
METALPLAST	POLOGNE	98,73	70,28	-	-	Serrurerie I.G.
SECURIDEV TCHEQUE	REP. TCHEQUE	100,00	100,00	100,00	-	Serrurerie I.G.
TITAN	SLOVENIE	70,51	70,51	70,51	-	Serrurerie I.G.
TITAN ZAGREB	CROATIE	-	-	-	-	Serrurerie M.E.
EURO TOOLS *	SLOVENIE	100,00	-	-	-	Outillage I.G.
TSS RONIS DIFFUSION	FRANCE	100,00	70,00	70,00	348 541 798	Serrurerie I.G.

	Pays	Pourcentage de contrôle			N° Siren	Méth. Activité conso.
		2005	2004	2003		
DOM FRANCE	FRANCE	100,00				Serrurerie I.G.
DOM SUISSE	SUISSE	100,00				Serrurerie I.G.
DOM UK	UK	100,00				Serrurerie I.G.
DOM ALLEMAGNE + DOM NLD	ALLEMAGNE	100,00				Serrurerie I.G.
DOM PARTICIPATION	FRANCE	100,00				Holding I.G.
SECU BETEILIGUNGS GmbH	ALLEMAGNE	100,00				Serrurerie I.G.

Abréviation : I.G. : Intégration globale, I.P. : Intégration proportionnelle, M.E. : Mise en équivalence

* EUROTOOLS provient d'une filialisation de l'activité outillage de TITAN

1. Référentiel

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis conformément aux normes et interprétations IAS/IFRS approuvées par l'Union européenne.

Il n'y a pas d'anticipation des normes qui ne seront obligatoires qu'au 1^{er} janvier 2006

2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, exception faite de la société ELZETT-FEK consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle et de la société TITAN ZAGREB mise en équivalence. Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3. Changement de méthode

Les comptes au 31 décembre 2004 présentés ont été retraités et respectent les principes IFRS. Ils sont comparables à ceux du 31 décembre 2005.

4. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les écarts de conversion cumulés au 1^{er} Janvier 2004 ont été reclassés au sein de capitaux propres dans les « réserves consolidées ».

- Les postes du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.
- Les charges et produits du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.
- Les écarts résultant de cette méthode de conversion figurent au bilan dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

5. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont éliminées des capitaux propres et comptabilisées dans un compte de produits constatés d'avance. Ce compte est apuré en « Autres produits » à due proportion des amortissements constatés sur les biens subventionnés.

6. Immobilisations incorporelles.

Le Groupe a décidé de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2004.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment notamment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées.

Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés.

Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise ne font pas l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentent pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société venderesse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque.

- si, cas irréaliste, la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société vendeuse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

7. Ecart d'acquisition

SECURIDEV a retenu l'exception ouverte par les IFRS 1 permettant que les acquisitions antérieures au 31 décembre 2003 ne soient pas retraitées rétrospectivement conformément à la norme IFRS 3.

Pour autant, cette option impose :

- de supprimer dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 tous les actifs et passifs non conformes aux IFRS avec pour les actifs incorporels (en substance les marques) reclassement en goodwill ;
- de comptabiliser les actifs et passifs conformes aux IFRS qui dans l'ancien référentiel n'étaient pas comptabilisés ;
- et enfin, pour ceux dont la valeur n'est pas remise en cause et constitue leur coût présumé, de les amortir et déprécier conformément aux règles IFRS avec notamment l'annulation des amortissements d'écarts d'acquisition antérieurs, puis constatation de leur dépréciation éventuelle au 1^{er} janvier 2004 par contre-partie des capitaux propres en fonction des éléments connus à cette époque.

Les écarts de première consolidation sont affectés après une période de 12 mois aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la revente.

L'écart entre le coût du regroupement (prix payé majoré des frais d'acquisition à l'exclusion des coûts de financement) et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill ou écart d'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti ; il est testé et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible en cas de perte de valeur.

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité.

Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions 20-25 ans
- Mobilier, agencements et matériels de bureau 3-10 ans
- Matériels de production et équipements 3-8 ans
- Biens d'occasion 2-3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

- Constructions 20 ans
- Matériel de production 3-8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %. Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

9. Perte de valeur

Les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation calculé au niveau de chaque entité légale.

Ce test réalisé en fin d'année lorsque les budgets sont connus peut être anticipé si un indice de perte de valeur notoire est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'entité globale elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans

majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;

- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,2 et 2,0.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écart constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont à défaut de perspectives spécifiques augmenté chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et de l'écart d'acquisition.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition voire, au-delà, une provision réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût historique amorti.

11. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur figurant au bilan est supérieure à la valeur d'usage.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

12. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

Lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

13. Créances

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

14. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers est constatée et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

15. Engagement de retraite, médailles du travail

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans pour les cadres et 60 ans pour les non cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements. Le taux actuariel retenu est celui du TEC à 10 ans avec symétriquement la prise en compte de l'inflation et d'une progression des salaires.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement dans les capitaux propres sur la ligne « Etat des profits et pertes actuariels de l'exercice ».

16. Conversion des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-

valeur au cours de fin d'exercice. Les différences sont portées dans les comptes d'écart de conversion.

Les écarts d'évaluation et les écarts d'acquisition dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprise ont été retraités de façon totalement rétrospective afin qu'ils soient comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

17. Impôt société

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation, ainsi que sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux livraisons réelles. Compte tenu de l'activité, aucun chiffre d'affaires à l'avancement n'est comptabilisé.

19. Distinction entre résultat opérationnel et résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nets des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable sont comptabilisés séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des écarts d'acquisition ainsi que les variations de provisions sur actifs immobilisés.

20. Résultat par action

Le nombre d'actions retenues pour ce calcul est égal au nombre total d'actions émises duquel sont déduites les actions détenues en autocontrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la Société.

21. Effet de variations de périmètre

En 2004, la société METALPLAST avait réalisé un CA de 2 109 K€ entre le 1^{er} Janvier 2004 et sa date de consolidation pour un résultat opérationnel voisin de zéro.

En 2005, le Groupe DOM a contribué sur le mois de décembre à 5 259 K€ de CA, pour un résultat opérationnel courant de 1 038 K€ et un résultat net de 610 K€.

22. Information sectorielle

Les activités du Groupe se partagent entre l'activité destinée aux professionnels et celle destinée au grand public.

23. Tableau de flux de trésorerie

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

5. RAPPROCHEMENT AVEC LES BILANS ET RESULTATS PRECEDEMMENT PUBLIES

NOTE A – IAS 38.38 – Immobilisations incorporelles, marques

Dans le précédent référentiel, SECURIDEV indiquait que les différences de première consolidation ont été affectées aux marques qui ont été évaluées sur la base d'une étude réalisée par un expert indépendant.

Celui-ci exposait en préambule :

« Les sociétés possèdent des actifs incorporels développés par elles. Ces actifs concernent principalement : le savoir-faire technique et commercial des sociétés ; les marques et les parts de marché qui leur sont associées. Il serait artificiel dans le cadre de la présente évaluation de vouloir estimer séparément ces différents éléments :

- *les savoir-faire sont inséparables des marques dont ils fondent la valeur en leur attribuant une image de compétence technique et commerciale ;*
- *les parts de marché des sociétés sont l'expression du pouvoir des marques.*

La démarche adoptée consiste à valoriser l'ensemble des actifs incorporels des sociétés au travers des marques considérées, au sens large, c'est-à-dire comme incluant les effets économiques des savoir-faire technique et commercial ainsi que le potentiel de chiffre d'affaires que représente la part de marché des sociétés.

Les valeurs proposées dans ce rapport doivent être considérées comme des valeurs d'utilité définies dans le cadre d'une continuité d'activité ».

La norme sur les regroupements d'entreprise permet l'affectation des écarts de première consolidation à des actifs incorporels séparément du goodwill s'ils répondent à la définition de la norme IAS 38 et s'ils peuvent être mesurés de façon fiable (IFRS 3.45).

Or, cette norme expose explicitement (IAS 38.38) qu'un élément incorporel bénéficiant d'une protection légale ou contractuelle ne peut pas être valorisé de façon fiable s'il n'est pas séparable.

Opérationnellement, le métier de la Serrure est tel qu'aucun acquéreur ne prendrait le risque d'acheter une marque indépendamment des outillages, du savoir-faire technique et des fichiers de clientèle, sans lesquels il ne peut ni prolonger les relations commerciales établies avec la clientèle, ni assurer le remplacement du parc installé.

Toute cession, licence ou concession de la marque stricto-sensu sans l'opportunité de profiter des ven-

tes récurrentes générées par le parc installé se ferait pour un prix mineur sans rapport pour le cédant à la perte d'image qu'elle entraînerait.

Toute cession de la marque avec les savoir-faire et outillage revient de facto à céder l'entreprise et non pas la marque puisque le vendeur n'aurait plus de produit à vendre et se trouverait dans l'incapacité de poursuivre son activité.

Dans le précédent référentiel, cette dualité n'existait pas puisque les parts de marché pouvaient, contrairement à maintenant, être comptabilisées séparément du goodwill.

Ainsi, considérant comme l'expert le présentait que les savoir-faire, la marque et les parts de marché forment un tout indissociable dont la marque ne peut être séparée, SECURIDEV a décidé de comptabiliser globalement ses écarts de première consolidation en écart d'acquisition.

Les marques ont donc été reclassées en écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2004 pour leur montant net de 32 702 K€.

Quelques fonds de commerce résiduels ont fait l'objet du même reclassement pour 71 K€. Ceux comptabilisés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 ont été intégralement amortis et leur amortissement neutralisé (+ 3 K€ globalement à la clôture 2004).

Note B – IAS 21 – Ecarts d'acquisition des filiales étrangères comptabilisés en devise

Dans l'ancien référentiel, les écarts d'évaluation et d'acquisition se comptabilisaient chez la société mère dans sa monnaie. IFRS impose une comptabilisation au niveau de la filiale en devise. L'impact rétroactif est une réduction des écarts d'acquisition nets de 1 035 K€ dont la contrepartie figure en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Note C – IAS 36 – Perte de valeur

Après annulation des amortissements antérieurement constatés, les actifs incorporels, corporels et les écarts d'acquisition ont été testés selon la méthodologie décrite dans les principes comptables.

L'approche IFRS est beaucoup plus restrictive qu'auparavant. IAS 36.33 et 36.44 interdisent d'inclure dans les prévisions futures à la fois les économies d'une restructuration dans laquelle la Société

n'est pas engagée, et les améliorations de performance des actifs. IAS 36.36 pose comme principe que, sauf exception, les hypothèses de croissance soient stables ou décroissantes. En définitif, la valeur d'utilité est calculée dans une vision à court terme des activités, dans leur état actuel, avec en France une forte pénalisation liée aux contraintes administratives pour s'adapter.

Enfin, au-delà de la dépréciation des écarts d'acquisition, le concept de perte de valeur s'étend au provisionnement des actifs immobilisés que la valeur d'utilité ne permet pas de justifier. Auparavant, les flux actualisés devaient seulement justifier la valeur de la marque. Les écarts d'acquisition s'amortissaient séparément sur une durée stratégique de retour des synergies ; les immobilisations conservaient leur valeur nette comptable. Désormais, les mêmes flux en IFRS doivent couvrir marque, écart d'acquisition et actifs immobilisés engagés.

En synthèse, l'application du référentiel conduit à constater plus de perte de valeur du fait :

- d'une vision court terme de la profitabilité en l'état ;
- appliquée à un champ provisionnable plus vaste.

Sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, l'annulation des amortissements et provisions antérieurs puis le calcul des pertes dans le nouveau référentiel IFRS se traduit par une diminution des capitaux propres nette d'impôt différé de 14 775 K€ dont 13 352 K€ de dépréciation des écarts d'acquisition et 2 150 K€ de provisions réversibles sur immobilisations ; 727 K€ d'impôts différés actifs sur ces provisions réversibles.

Sur les exercices suivants, les dotations aux amortissements et écarts d'acquisition ont été extournés pour 913 K€ à la clôture 2004. De nouvelles pertes de valeur ont été comptabilisées à la clôture 2004 pour 1 050 K€ sur les écarts d'acquisition, 110 K€ sur les actifs immobilisés et 37 K€ d'économie d'impôt.

Note D – IAS 16 – Immeuble de placement

SECURIDEV a identifié son bâtiment hongrois de centre ville comme un immeuble de placement. EURO-ELZETT le loue sans l'utiliser.

Sa présentation distincte étant obligatoire, elle se traduit par un reclassement de 270 K€.

Note E – IFRS 5 – Actifs et passifs destinés à être cédés

Dans le cadre de son plan de réorganisation, la société RONIS a mis en vente son immobilier lyonnais au cours du second semestre 2003. Un com-

promis de vente a été signé au premier trimestre 2004.

La possibilité d'IFRS 1 de procéder ponctuellement à l'évaluation à la juste valeur d'une immobilisation même si la méthode générale du coût historique amorti est retenue, a conduit SECURIDEV à revaloriser cet immeuble au prix protocolé avant clause d'ajustement. Les coûts de déménagements, charges de dépollution et commission de vente ont été déduits pour faire figurer à l'actif 4 236 K€ de prix net des frais de cession en lieu et place des 130 K€ de valeur comptable figurant antérieurement dans les constructions. Les provisions de licenciement jusqu'à la démolition de l'immeuble ont été positionnées sur la ligne des « passifs des activités destinées à être cédées » pour 3 498 K€ dont 2 614 K€ reclassés correspondant au plan de restructuration formellement engagé au 31 décembre 2003.

Compte tenu d'un impôt différé actif sur les charges à venir de 299 K€ et d'un impôt différé passif sur la plus-value de cession de 1 389 K€, l'impact net sur les capitaux propres s'élève à 2 132 K€.

Conformément aux règles, l'actif immobilier n'est plus amorti à compter de son classement dans les actifs destinés à être cédés soit 10 K€ de résultat supplémentaire après impôt.

Note F – IAS 16 – Approche par composants

L'approche par composant a comme corollaire l'annulation des provisions pour grosse réparation antérieurement comptabilisées.

L'impact sur le bilan d'ouverture est une diminution de 1 994 K€ dans les « provisions pour risques et charges non courantes », une réduction de 295 K€ des impôts différés actifs et un accroissement de 342 K€ des intérêts minoritaires de TITAN soit globalement + 1 356 K€ d'augmentation des capitaux propres.

Sur l'exercice 2004, la dotation aux provisions de 59 K€ et son économie d'impôts de 20 K€ ont été annulées par un résultat accru de 39 K€.

Note G – IAS 17 – Location financière

Lorsque la durée d'un contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie d'un actif ou si le transfert de la propriété est prévu au terme du contrat à un prix inférieur à sa juste valeur à ce moment-là, il est présumé que le contrat de location soit en substance un contrat de location financé à retraiter :

- en immobilisant le bien ;
- en créant une dette correspondant à son financement ;

- et en substituant au loyer, un amortissement et une charge d'intérêt.

L'impact sur le bilan d'ouverture est un accroissement des immobilisations brutes de 507 K€ et des amortissements de 132 K€. La dette financière s'accroît de 388 K€ dont 107 K€ à court terme. Après impôt différé, l'impact sur les capitaux propres s'élève à (9) K€.

Sur le résultat 2004, les charges sont annulées pour 153 K€, un amortissement y est substitué pour 136 K€ ainsi qu'un intérêt de 25 K€. L'impact sur le résultat est négligeable.

Note H – IAS 19 – Indemnité de fin de carrière

En 2004, un changement de méthode a imposé la comptabilisation des provisions pour médaille du travail dont l'incidence figure en reclassement dans les capitaux propres pour (450) K€, dans les provisions pour risques et charges non courantes pour 631 K€ et dans les impôts différés actifs pour 181 K€. Ce reclassement concerne le bilan au 1^{er} janvier 2004.

Dans l'ancien référentiel, SECURIDEV mentionnait le montant probabilisé actualisé dû au titre des indemnités de fin de carrière dans ses engagements hors bilan.

IFRS impose désormais de les comptabiliser, ce qui entraîne 2 776 K€ d'accroissement des « provisions pour risques et charges courantes », 939 K€ d'impôt différé actif et 1 755 K€ de diminution sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 après réduction de 82 K€ des intérêts minoritaires de TITAN.

L'impact des écarts actuariels lié en 2004 à la baisse des taux est comptabilisé directement en moins des capitaux propres pour (110) K€ sur une ligne spécifique créée à cet effet.

Du fait de la réduction des effectifs, le résultat 2004 enregistre à iso-taux actuariel un gain de 209 K€ minoré de 71 K€ d'impôt différé avec pour les minoritaires 6 K€ de résultat.

Note I – IAS 37 – Provision pour restructuration non engagée

Lorsqu'elle n'est pas engagée au moment de l'acquisition, une provision pour restructuration ne peut pas être comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprise ni chez la société acquise, ni chez l'acquéreur.

De ce fait 377 K€ de charge d'adaptation ont été extournés du bilan de la société TITAN créant 102 K€ d'intérêts minoritaires supplémentaires au 1^{er} janvier 2004 ainsi que 275 K€ d'accroissement de capitaux propres.

Ces provisions n'étant plus constituées à l'ouverture entraînent l'annulation de leur reprise à la clôture 2004 pour 82 K€, avec une baisse du résultat des minoritaires de 22 K€.

Note J – Engagement d'achat des minoritaires

L'entrée majoritaire de SECURIDEV au capital de METALPLAST donnait à l'Etat polonais une option de vente aux mêmes conditions des 25 % du capital qu'il détenait.

SECURIDEV a comptabilisé son engagement au 31 décembre 2004 en :

- 646 K€ dans les « dettes financières court terme »
- 479 K€ en déduction des intérêts minoritaires
- 162 K€ d'accroissement des écarts d'acquisition

Note K – IAS 18 – Escompte commercial

Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt, les escomptes commerciaux sont assimilés à une réduction du prix de vente. Ils ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais en diminution du chiffre d'affaires soit un reclassement de 120 K€ à la clôture 2004.

Note L – Production immobilisée

La recommandation CNC 2004 R02 se référant à IAS 38.71 prescrit une comptabilisation de la production immobilisée en moins des charges correspondantes soit des reclassements pour la clôture 2004 de 107 K€ dans la consommation, 303 K€ dans les salaires et pour la clôture 2005, 124 K€ dans la consommation et 416 K€ dans les salaires.

Note M – Tableaux de passage aux IFRS

Les tableaux ci-après explicitent, poste par poste le passage aux normes IFRS.

TABLEAU DE PASSAGE DES COMPTES DE BILAN

ACTIF

Réconciliation IFRS

	Notes explicatives	01/01/04		01/01/04		31/12/04		31/12/04	
		Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS	Impact IFRS	Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS	
Ecarts d'acquisition	A,B,C	7 503	18 386	25 889	1 8 411	7 018	1 8 411	25 430	
Immobilisations incorporelles	A	33 495	(32 773)	722	32 770	33 277	32 770	507	
Immobilisations corporelles	C,D,E,G	15 828	(2175)	13 653	(2 025)	16 130	(2 025)	14 106	
Immeubles de placement	D	921	270	270	270	270	270	270	
Immobilisations financières		921		921		758		758	
Impôt différé actif	C,E,F,H	2 601	1 855	4 456	1 676	2 817	1 676	4 493	
Total des actifs non courants		60 348	(14 437)	45 911	(14 438)	60 000	(14 438)	45 562	
Actifs destinés à être cédés	E		4 236	4 236	2 236		2 236	2 236	
Stock et en-cours		14 100		14 100		16 878		16 878	
Créances clients & comptes rattachés		22 123		22 123	(64)	24 179	(64)	24 115	
Autres créances		2 529		2 529	(53)	1 654	(53)	1 601	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		3 386		3 386		1 878		1 878	
Charges constatées d'avance		327		327		563		5 6 3	
Ecarts de conversion actif		113		113		9		9	
Total des actifs courants		42 578		42 578	(117)	45 161	(117)	45 044	
Total de l'actif		102 926	(10 201)	92 725	(12 318)	105 161	(12 318)	92 843	

PASSIF

Réconciliation IFRS

	Notes explicatives	01/01/04		01/01/04		31/12/04		31/12/04	
		Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS	Impact IFRS	Normes françaises	Impact IFRS	Normes IFRS	Impact IFRS
Capital		39 067		39 067		39 067		39 067	
Réserves consolidées/Part du Groupe cf. ci-dessous		12 271	(14 260)	(1 989)	(13 810)	13 577	(13 810)	(233)	
Etats des profits et pertes actuariels de l'exercice	H	2 552		2 552	(110)	1 950	(90)	(110)	
Résultat/Part du Groupe		53 890	(14 260)	39 630	(14 010)	54 594	(14 010)	40 584	
Capitaux propres part Groupe		1 501	362	1 863	(140)	2 331	(140)	2 191	
Intérêts minoritaires	F, H, I	55 391	(13 898)	41 493	(14 150)	56 925	(14 150)	42 775	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé									
Provisions pour risques et charges non courantes	F, H	2 609	1 414	4 022	947	3 113		4 060	
Dettes financières à long terme	G	9 880	214	10 094	259	8 651		8 910	
Impôt différé passif	E		1 389	1 389	1 389			1 389	
Passif non courant		12 489	3 017	15 506	2 595	11 764		14 359	
Passifs des activités destinées à être cédées	E		3 498	3 498	1 334			1 334	
Provisions pour risques et charges courantes	E, H	3 648	(2 991)	657	(785)	1 285		500	
Dettes financières à court terme	G	8 856	173	9 029	805	9 582		10 387	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		11 643		11 643	(53)	11 620		11 567	
Dettes diverses		10 899		10 899	(2 064)	13 985		11 921	
Passif courant		35 046	(2 818)	32 229	(2 098)	36 472		34 375	
Total du passif		102 926	(10 201)	92 725	(12 318)	105 161		92 843	

Réconciliation des capitaux propres

	Notes explicatives	01/01/04 Normes françaises	Impact IFRS	01/01/04 Normes IFRS	31/12/04 Normes françaises	Impact IFRS	31/12/04 Normes IFRS
Capitaux parts Groupe en normes françaises		53 890			54 594		
IAS 19	Indemnité de fin de carrière		(2 205)	(2 205)		(1 616)	(1 616)
IAS 17	Location financière		(9)	(9)		(14)	(14)
IAS 16	Composant/Grosse réparation		1 356	1 356		1 395	1 395
IAS 16	Immeuble de placement						
IFRS 5	Actifs & passifs destinés à être cédés		2 132	2 132		2 142	2 142
IAS 21	Ecart d'acquisition comptabilisable en devise						
IAS 37	Annulation provisions non engagées		(1 035)	(1 035)		(1 035)	(1 035)
IFRS 1	Annulation amortissement écart d'acquisition		275	275		215	215
IAS 36	Test de perte de valeur à la clôture						
IAS 19	Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres		(14 775)	(14 775)		(15 897)	(15 897)
	Ecart de conversion					(112)	(112)
Capitaux part Groupe en normes IFRS			(14 260)	39 630		(14 010)	40 584

Réconciliation endettement

	Notes explicatives	01/01/04 Normes françaises	Impact IFRS	01/01/04 Normes IFRS	31/12/04 Normes françaises	Impact IFRS	31/12/04 Normes IFRS
Dettes financières à long terme		9 880			8 651		
Dettes financières à court terme		8 856			9 582		
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		(3 386)			(1 878)		
Endettement net normes françaises		15 350			16 355		
IAS 17 Location financière	G		388			418	418
Engagement d'achat des minoritaires	J					646	646
Dettes financières à long terme			280	10 160		259	8 910
Dettes financières à court terme			107	8 963		804	10 387
Disponibilités et valeurs mobilières de placement				(3 386)			(1 878)
Endettement net normes IFRS			388	15 738		1 064	17 419

TABLEAU DE PASSAGE AUX IFRS DU COMPTE DE RESULTAT

Réconciliation des résultats

	Notes explicatives	31/12/04 Normes françaises	Impact IFRS	31/12/04 Normes IFRS
Chiffre d'affaires	K	92 334	(120)	92 214
Production stockée		417		417
Production immobilisée	L	409	(409)	0
Achats consommés y compris sous-traitance	L	(28 826)	107	(28 719)
Marge brute		64 334	(423)	63 911
% de production		69,1 %		69,0 %
Autres produits d'exploitation		471	69	540
Dotations nettes aux provisions	F, H, I	(80)	199	119
Charges externes	G	(16 776)	153	(16 623)
Impôts, taxes & assimilés		(2 050)		(2 050)
Frais de personnel	L	(35 990)	247	(35 743)
Dotations aux amortissements		(3 955)	(118)	(4 073)
Autres charges	A, E	(474)		(474)
Participation des salariés		(368)		(368)
Résultat opérationnel courant		5 112	127	5 239
% du chiffre d'affaires		5,5 %		5,7 %
Coût des restructurations			(257)	(257)
Autres produits et charges non récurrents			387	387
Variation des pertes de valeurs	C		(1 160)	(1 160)
Résultat opérationnel		5 112	902	4 209
% du chiffre d'affaires		5,5 %		4,6 %
Résultat financier	G, K	(608)	95	(513)
Résultat exceptionnel		(9)	9	
Résultat des activités destinées à être cédées			(164)	(164)
Résultat avant impôt		4 495	(963)	3 532
Impôt société		(1 207)	(56)	(1 263)
Résultat net des entreprises intégrées	C, E, G	3 288	(1 019)	2 269
Dotation nette aux amortissements des écarts d'acquisition		(913)	913	
Résultat consolidé net	C	2 375	(106)	2 269
- Part des minoritaires	H, I	425	(16)	409
- Part de la société mère		1 950		1 860
- Résultat net par action (hors autocontrôle) en euros		0,75		0,71

Réconciliation du Résultat net

	Notes Explicatives	31/12/04 Normes françaises	Impact IFRS	31/12/04 Normes IFRS
Résultat net en normes françaises				
IAS 19 Indemnité de fin de carrière	H		139	139
IAS 17 Location financière	G		(5)	(5)
IAS 16 Composant/Grosse réparation	F		39	39
IAS 16 Immeuble de placement	D			540
IFRS 5 Actifs & Passifs destinés à être cédés	E		10	10
IAS 21 Ecart d'acquisition comptabilisable en devise	B			
IAS 37 Annulation provisions non engagées	I		(82)	(82)
IAS 38.12 Fond de commerce non séparable	A		3	3
IFRS 1 Annulation des amortissement d'écart d'acquisition	C		913	913
IAS 36 Test de perte de valeur à la clôture	C		(1 122)	(1 122)
CNC 2004R02 Production immobilisée soustraite aux charges	L			
IAS 18.10 Escompte commercial déduit du chiffre d'affaire	K			(368)
Résultat net en norme IFRS			(106)	2 269

Notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IFRS 1, les frais d'établissement ont été annulés et les fonds de commerce ainsi que les marques ont été incorporés aux écarts d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles se décomposent désormais comme suit :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche & développement	679	679	679
Brevets, licences, marques	6 182	2 003	1 932
Fonds commercial	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	944	690	602
Immobilisations corporelles, en-cours et avances	4	10	27
Valeur à la clôture	7 809	3 382	3 240
Dont DOM	4 016		

La répartition des amortissements est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Frais d'établissement	0	0	0
Frais de recherche & développement	672	506	289
Brevets, licences, marques	5 542	1 848	1 786
Fonds commercial	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	755	521	444
Valeur à la clôture	6 969	2 874	2 519
Dont DOM	125		
NET	840	507	721

Note 2 – Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût des titres de participation augmenté des frais d'acquisition ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc des écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les valeurs des écarts d'acquisition actifs au 31 décembre 2005 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31/12/05	Dépréciation 31/12/05	Valeurs nettes 31/12/05	Valeurs nettes 31/12/04	Valeurs nettes 01/01/04
RONIS	27 620	27 620			
BROGLIE INDUSTRIE	18		18	18	18
TSS	37	37			
PICARD	7 507	873	6 634	6 634	6 634
METALUX	2 529	2 529			
DENY-FONTAINE	27 826	10 796	17 030	17 030	17 030
C.R. SERRATURE	2 814	2 814			
BEUGNOT	1 248		1 248	1 248	1 248
METALPLAST	624	455	169	160	
TITAN	948	620	328	339	959
DOM ALLEMAGNE	16 600		16 600		
Total	87 771	45 744	42 027	25 430	25 889

Ce poste inclut les 16,6 M€ d'écarts de première consolidation qui seront affectés définitivement au 31 décembre 2006 à ses actifs corporels par voie de réévaluation à ses brevets aux impôts différés et pour le solde aux écarts d'acquisition.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Après reclassement de l'immeuble de placement et des actifs destinés à être cédés, et incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente ainsi.

La répartition des valeurs brutes est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Terrains	4 499	3 134	3 052
Terrains en crédit-bail	21	21	21
Constructions hors immeubles de placement	26 741	18 424	16 689
Constructions en crédit-bail	1 748	1 448	1 447
Installations techniques, matériel industriel	93 280	42 697	39 504
Matériel & outillage en crédit-bail	3 076	2 134	1 976
Autres immobilisations	13 275	6 818	6 631
Immobilisations corporelles, en-cours et avances	1 120	739	393
Total	143 760	74 415	69 893
Dont DOM	65 588		

La répartition des amortissements est la suivante :

(1) Le provisionnement des actifs nécessaire suite aux tests de valeur figure séparément.

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Terrains	150	128	83
Constructions	21 685	15 174	14 293
Constructions en crédit-bail	567	495	414
Tests de perte de valeur	2 930	2 260	2 150
Installations et matériel	83 660	37 662	34 549
Matériel & outillage en crédit-bail	1 986	1 294	843
Autres immobilisations	10 980	4 296	3 908
Total	121 958	61 309	56 240
Net	21 802	14 106	13 653
Dont DOM	8 089		

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Branche Grand Public	10 058	9 740	9 278
Branche Professionnelle	11 744	4 366	4 375
Consolidé SECURIDEV	21 802	14 106	13 653

Les investissements se répartissent ainsi :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Branche Grand Public	2 864	2 082	3 177
Branche Professionnelle	1 665	1 281	1 131
Investissement consolidé	4 529	3 363	4 308

Les investissements corporels financés en crédit-bail et locations financières se sont élevés en 2005 à 727 K€.

Note 4 – Immeubles de placement

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Valeur globale	270	270	270

Le terrain et bâtiment classés en immeuble de placement figurent au bilan pour 270 K€ correspondant à leur coût historique amorti. Bâti sur 11 216 m² de terrain en centre-ville à Sopron-Hongrie et représentant une surface construite de 10 429 m², cet immeuble a été valorisé en valeur vénale pour 3 097 K€ et en valeur de rendement compte tenu d'une location de 75 % des surfaces disponibles pour 1 719 K€. Les locations nettes de charges et frais affectés ont dégagé un cash-flow après investissement de 150 K€ en 2005.

Note 5 – Actifs destinés à être cédés

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Valeur active ⁽¹⁾	2 325	2 236	4 236
Valeur passive ⁽¹⁾	(434)	(1 334)	(3 498)
Solde	1 891	902	738

Cette rubrique ne concerne que l'usine lyonnaise de la société Ronis. La vente devrait être parfaite à la fin du second trimestre 2006 après les opérations de dépollution et fouille archéologique.

La réduction des valeurs à l'actif sur l'exercice 2004 correspond à l'encaissement d'un acompte de 2 000 K€, les diminutions au passif correspondent au paiement des indemnités de licenciement provisionnées.

Note 6 – Immobilisations financières

La répartition des valeurs brutes est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Autres titres immobilisés	165	165	156
Prêts	352	458	635
Autres immobilisations financières	192	185	175
Total	709	808	966

Les prêts figurant dans le tableau ci-dessus sont d'une durée supérieure à deux ans.

La répartition des provisions est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Autres titres immobilisés	8	8	8
Prêts	51	24	16
Autres immobilisations financières	34	18	20
Total	93	50	44
Net	616	758	922

Note 7 – Stocks

La répartition des stocks est la suivante :

	31/12/05			31/12/04	01/01/04
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières	11 366	2 264	9 102	7 425	5 610
En-cours de production de biens	4 001	312	3 689	2 973	2 806
Produits intermédiaires et finis	11 103	3 587	7 516	4 245	3 672
Marchandises	4 503	1 138	3 365	2 235	2 012
Total	30 973	7 301	23 672	16 878	14 100
Dont DOM	12 284	4 839	7 445		

Note 8 – Clients et comptes rattachés

La rubrique se présente comme suit :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Brut	35 418	25 905	24 662
Provision	(2 848)	(1 790)	(1 539)
Net	32 570	24 115	23 123
Dont DOM	6 110		

Il n'y a pas de créance client à plus d'un an.

Note 9 – Créances diverses

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Compte courant sur ancienne filiale	548	525	525
Créances sociales et fiscales	5 097	1 607	2 504
Provision	(750)	(531)	(500)
Total	4 895	1 601	2 529
Dont DOM	2 907		

Il n'y a pas de créance à plus d'un an.

Note 10 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Elles se détaillent comme suit en valeur nette :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Valeurs mobilières de placement	4 115	114	274
Disponibilités	2 666	1 764	3 112
Total	6 781	1 878	3 386
Dont DOM	1 670		

Le poste de valeurs mobilières de placement inclut 4 040 K€ de sequestre en attente du prix définitif d'acquisition du Groupe DOM. A priori, l'essentiel de ce montant devrait revenir à SECURIDEV.

Note 11 – Capitaux propres

La variation des capitaux propres consolidés s'analyse comme suit :

	Capital	Réserves sociales	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Résultats	Total
Valeur au 31/12/03	39 067	21 544	(6 048)	(3 225)		2 552	53 890
Retraitements IFRS (1)			(17 035)	3 225			(13 810)
Provision pour médaille			(450)				(450)
Valeur corrigée au 01/01/04	39 067	21 544	(23 533)	0		2 552	39 630
Résultat 12/2003		(3 264)	4 780	(58)		(2 552)	(1 094)
Ecart de conversion				298			298
Ecart actuariels					(110)		(110)
Reclassement IFRS			240	(240)			0
Résultat 12/2004						1 860	1 860
Valeur au 31/12/04	39 067	18 280	(18 513)	0	(110)	1 860	40 584
Résultat 12/04		(6 600)	7 366			(1 860)	(1 094)
Ecart de conversion				(86)			(86)
Ecart actuariels					(126)		(126)
Résultat 12/2005						2 799	2 799
Divers ⁽²⁾			47				47
Total Valeur au 31/12/05	39 067	11 680	(11 233)	(86)	(236)	2 799	42 124

(2) Correspond à des ajustements sur Capitaux propres sociaux sur les Médailles et aux prélèvements fiscaux sur les réserves de plus-value à long terme.

(1) Le détail des retraitements IFRS sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 se présente comme suit :

Retraitement des Capitaux Propres Part Groupe au 01/01/04	NORME IFRS
IAS 19 Indemnité de fin de carrière	(1 755)
IAS 16 Location financière	(9)
IAS 16 Composant/Grosse réparation	1 356
IAS 16 Immeuble de placement	0
IFRS 5 Actifs & passifs destinés à être cédés	2 132
IAS 21 Ecart d'acquisition comptabilisable en devise	(1 035)
IAS 37 Annulation provisions non engagées	275
IFRS 1 + IAS 36 Test de perte de valeur à la clôture	(14 775)
Total des corrections en IFRS	(13 810)

Note 12 – Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Début de période	2 191	1 863	1 501
Correction IFRS			362
Résultat	353	410	
Dividendes versés	(58)	(13)	
Variation de périmètre	(71)	0	
Provisions		(48)	
Ecart de conversion	43	(21)	
Fin de période	2 458	2 191	1 863

Note 13 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Indemnité de fin de carrière	3 656	3 425	3 389
Pensions DOM	19 498		
Médailles du travail	1 293	635	633
Provision pour risques et charges non courantes	24 447	4 060	4 022
Restructuration	65	42	
Droit des représentants en Allemagne	1 240		
Litiges, réclamations et garanties	952	339	452
Divers	638	119	205
Provision pour risques et charges courantes	2 895	500	657
Total provisions passives	27 342	4 560	4 679
Dont DOM	22 349		

Note 14 – Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

Leur répartition au 31 décembre 2005, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Total au 31/12/05			Total au 31/12/05	Total au 31/12/04	Total au 01/01/04
	< 1an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	par catégorie	par catégorie	par catégorie
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 817	18 555	5 815	28 187	8 701	8 749
Crédits-baux	314	739	646	1 699	1 345	1 727
Locations financières	282	267		549	416	387
Intérêts courus sur les emprunts	55			55	24	29
Concours bancaires courants	6 405			6 405	6 516	5 872
Total au 31/12/05	10 873	19 561	6 461	36 895		
Total au 31/12/04	9 294	6 368	1 341		17 003	
Total au 01/01/04	8 529	7 494	741			16 764

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2005, soit 6 781 K€ contre 1 878 K€ au 31 décembre 2004.

L'endettement financier net a donc évolué comme suit :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Emprunts et dettes financières			
auprès des établissements de crédits	36 895	17 003	16 764
Disponibilités et autres titres placés	(6 781)	(1 878)	(3 386)
Endettement financier net			
auprès des établissements de crédit	30 114	15 125	13 378
Autres dettes financières (Note 15)	1 382	2 295	2 359
Endettement financier global Net	31 496	17 420	15 737
• Dont < 1 an	4 491	8 511	5 643
• Dont > 1 an	27 005	8 909	10 094

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone euro.

La totalité des emprunts et des crédits-bails sont à taux variable (Euribor), les locations financières sont assises sur le TEC 10 ans.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 3,42 % contre 3,27 % en 2004.

Le groupe DOM a été acquis avec un endettement nul.

Note 15 – Emprunts et dettes financières diverses

Leur répartition au 31 décembre 2005, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et dettes financières diverses	Total au 31/12/05			Total au 31/12/05	Total au 31/12/04	Total au 01/01/04
	< 1an	> 1 an à < 5 ans	> 5 ans	par catégorie	par catégorie	par catégorie
Autres dettes financières	210	256		466	686	869
Engagement de rachat de minoritaire					646	
Participation	189	727		916	962	1 490
Total au 31/12/05	399	983		1 382		
Total au 31/12/04	1 093	1 201			2 294	
Total au 01/01/04	500	1 826	33			2 359

Les autres dettes financières sont constituées d'une avance ANVAR de 325 K€, de divers dépôts reçus et de financements spéciaux accordés par des établissements parafinancier (assureurs, ministère de l'Economie).

Note 16 – Dettes fournisseurs et dettes diverses

La répartition par nature est la suivante :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Dettes sur immobilisations	153	261	150
Dettes sociales et fiscales	17 689	7 710	7 190
Autres dettes	2 098	3 517	3 105
Produits constatés d'avance	449	433	454
Total dettes diverses	20 389	11 925	10 899
Dont DOM	8 536		
Dettes fournisseurs	14 082	11 566	11 643
Dont DOM	1 871		

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Note 17 – Impôts différés

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

• des charges temporairement non déductibles	481
• des provisions sur actifs liées aux tests de perte de valeur	991
• des déficits fiscaux reportables	2 394
• des retraitements de consolidation suivants :	
- crédits-baux et locations financières	17
- passifs liés aux actifs destinés à la vente	14
- marges internes	320
- retraites et pensions	4 522
- ajustements aux normes françaises des provisions des sociétés étrangères	924
- divers	106
Total	9 769

L'impact de l'acquisition de DOM sur les impôts différés actifs est de 5 008 K€.

Les impôts différés passifs sont liés à la revalorisation brute des actifs destinés à être cédés.

Note 18 – Engagements hors bilan

Ils se présentent comme suit :

	31/12/05	31/12/04	01/01/04
Garanties sur crédits de trésorerie	85	444	791
Nantissement/hypothèques	26 997	7 063	6 109
Total	27 082	7 507	6 900
Dont Titres DOM	20 404		

Il n'y a aucun effet escompté non échu au 31 décembre 2005.

Note 19 - Chiffre d'affaires, marge, résultat d'exploitation

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	Variation		31/12/05		31/12/04		31/12/03	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%	en K€	%
France	(1 964)	(3,81)	49 643	49,25	51 607	55,96	52 241	57,29
Etranger ^{(1) (2)}	10 554	25,99	51 161	50,75	40 607	44,04	38 943	42,71
Total	8 590	9,32	100 804	100	92 214	100	91 184	100

Par marché, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	Variation		31/12/05		31/12/04		31/12/03	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Grand public ⁽¹⁾	3 634	6,76	57 405	56,95	53 772	58,31	49 767	54,58
Professionnel ⁽²⁾	4 957	12,89	43 399	43,05	38 442	41,69	41 417	45,42
Total	8 590	9,32	100 804	100	92 214	100	91 184	100

Variation de périmètre entre 2004 et 2005, METALPLAST : 2 109 K€ de CA manquant en 2004⁽¹⁾ et 5 259 K€ de CA DOM apporté en Décembre 2005⁽²⁾

Les marges hors cessions inter-branches sont les suivantes :

	31/12/05	% CA	31/12/04	% CA	31/12/03	% CA
Grand Public	36 967	60,2	36 730	63,5	34 003	65,5
Professionnelle	30 982	69,1	27 737	68,8	31 569	73,5
Consolidé SECURIDEV	67 407	66,9	63 911	69,4	64 986	71,3

Les résultats opérationnels dégagés sont les suivants :

	31/12/05	% CA	31/12/04	% CA	31/12/03	% CA
Grand Public	3 839	6,7	4 221	7,8	4 440	8,6
Professionnelle	3 017	6,9	1 542	4,0	1 406	3,3
Consolidé SECURIDEV	6 527	6,5	5 239	5,7	6 210	6,8

Note 20 – Variation des provisions

Les amortissements comprennent ceux provenant des retraitements de crédit-bail pour 325 K€ ainsi que ceux afférents aux locations financières pour 182 K€.

	Ouverture	Clôture	Variation périmètre	Régularisée par capitaux	Dotations Reprises
Stock	2 606	7 301	4 892		197
Clients	1 790	2 848	954		(104)
Créances	531	751	194		(26)
Provisions non courantes	3 918	24 447	20 102	242	(185)
Provisions courantes	692	2 895	2 231		28
Provision pour passifs destinés à être cédés	1 334	434			900
Total	10 871	38 676	28 373	242	810
Dont résultat opérationnel courant					29
Dont résultat opérationnel non récurrent					783
Dont change					(2)

Il n'y a pas de profit sur reprise de provision sans objet dans ce poste.

Note 21 – Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	31/12/05	31/12/04
Intérêts et charges financières assimilés	(702)	(483)
Intérêts sur crédit-bail	(74)	(67)
Produits des placements	88	81
Résultat net de change	56	10
Autres charges et produits financiers	(43)	(54)
Total	(675)	(513)

Note 22 – Autres produits et charges non récurrents

Ce poste est non significatif au 31 décembre 2005.

Note 23 – Impôt sur les sociétés

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

Impôt sociétés France	853
Impôt sociétés Etranger	751
Impôt différé net	(172)
Impôt net consolidé	1 432

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

Impôts différés au 31/12/2004	2 817
Correction IFRS au 31/12/2004	296
Impôts différés au 01/01/2005 (4 502 – 1 389)	3 113
Variation de la période	172
Variation de périmètre	5 008
Correction des IDA/Ecarts d'évaluation imputés sur les capitaux	40
Autres dont écart de change	30
Total au 31/12/05 (9 769 – 1 406)	8 363

Les provisions pour pension, en Allemagne, sont partiellement déductibles, l'Etat allemand imposant notamment l'utilisation d'un taux actuariel fixe de 6 % sans prise en compte des revalorisations liées à l'inflation et à la progression des salaires. L'écart entre le mode de valorisation fiscale et le mode IFRS multiplié par le taux d'impôt allemand représente un montant de 3 286 K€.

Compte tenu des profits d'impôts nés de l'intégration fiscale et des crédits d'impôt recherche et d'apprentissage en France s'élevant globalement à 130 K€ et des charges non déductibles d'un montant de 214 K€, le tableau de ventilation de l'IS se présente comme suit :

	France	Etranger	Total
Résultat net	943	2 213	3 156
IS + impôts différés	396	1 036	1 432
Charges définitivement non déductibles	214		214
Base imposable	1 583	3 249	4 802
IS Net des crédits d'impôt	853	751	1 604
Crédits d'impôts	130		130
Impôts différés	(457)	285	(172)
IS réel hors crédits d'impôt	526	1 036	1 562
	33,87 %	31,89 %	32,53 %

Globalement le pourcentage d'impôt société Etranger est légèrement inférieur à celui de la France car le résultat des pays à forte imposition (Allemagne, Italie) reste inférieur à des pays à faible imposition (Hongrie, Pologne, Slovaquie).

Par rapport au résultat fiscal normatif de 4 802 K€ supportant un impôt à 33,83 %, soit 1 624 K€, un gain fiscal de 62 K€ est constaté.

Note 24 - Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe SECURIDEV se ventilent de la manière suivante :

	2005	2004	2003
Cadres	115	109	112
Agents de maîtrise et employés	546	501	497
Ouvriers	1 043	998	963
Total	1 704	1 608	1 572

Les effectifs de DOM étant pris au prorata temporis, les effectifs se décomposent comme suit :

	France	Etranger	Total
Grand public	280	928	1 208
Professionnel	443	53	496
Total	723	981	1 704

Les effectifs réels au 31 décembre 2005 se répartissent comme suit :

	France	Etranger	Total
Grand public	275	910	1 185
Professionnel	447	496	943
Total	722	1 406	2 128
Dont DOM	33	484	517

4. Rapport du Président-Directeur Général établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration est composé de cinq administrateurs, dont un indépendant. La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est visée dans le rapport de gestion.

1.2 Fréquence des réunions - Tenue des réunions - Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, notre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social.

Ces trois réunions se sont tenues en présence des Commissaires aux Comptes.

Au cours de la première réunion qui s'est tenue le 13 avril 2005, le Conseil d'Administration :

- a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- s'est engagé à maintenir la participation de la Société dans la société RONIS, pendant les deux années qui vont suivre la date de prise d'effet du contrat de crédit-bail à intervenir entre RONIS et le crédit-bailleur, la société UCABAIL-IMMOBILIER, dans le cadre de l'extension de l'usine de Sancoins par la construction d'un bâtiment d'environ 996 m² à usage de stockage, moyennant un financement de 300 000 €.

La deuxième réunion qui a eu lieu le 7 octobre 2005, a autorisé la Société à :

- acquérir le Groupe DOM,
- contracter auprès de la banque BNP PARIBAS un prêt syndiqué avec engagement de prise ferme d'un montant global de 27 M€, dans le cadre du financement de l'acquisition du Groupe DOM,
- nantir les titres de la société DOM, au profit de la banque BNP PARIBAS en contrepartie du prêt syndiqué avec engagement de prise ferme d'un montant global de 27 M€ qui sera octroyé à la Société,
- consentir une avance en compte courant à concurrence d'un montant de 3 M€ sous forme de crédit revolving qui servirait au financement d'une avance au compte courant d'associés, en vue de financer partiellement les besoins en fond de roulement de la société DOM et de ses filiales.

La troisième réunion qui a eu lieu le 19 octobre 2005, a :

- examiné et arrêté les comptes consolidés du premier semestre 2005 présentés selon les nouvelles normes IFRS, préalablement à leur publication.

1.3 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1 Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la Direction Générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.

Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

2.2 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré à deux niveaux, d'une part à l'intérieur des filiales du Groupe SECURIDEV sous la responsabilité de leurs dirigeants ; et d'autre part à l'extérieur du Groupe par les services Contrôle de gestion et Juridique de notre maison mère, la S.F.P.I.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de S.F.P.I. procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des Commissaires aux Comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président-Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers a été signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La Direction juridique de SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

2.3 Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site web de la Société (www.securidev.com) sous le contrôle et la direction du Directeur Général-adjoint de SECURIDEV et avec l'assistance et la collaboration d'un cabinet extérieur.

III – POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL

Les fonctions de Directeur Général sont assurées par le Président du Conseil d'Administration.

Aucune limitation, en dehors de celles prévues par les dispositions légales, n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Président-Directeur Général
Henri MOREL

5. Rapports des Commissaires aux Comptes

1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225 38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prestations de services, en matière de gestion juridique, informatique, organisation administrative et comptable avec la société S.F.P.I.

• Nature et modalités :

Les modalités de calcul de la redevance sont les suivantes :

- 1 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes jusqu'à 73 M€ de chiffre d'affaires,
- 0,50 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires comprise entre 76 M€ et 152 M€ hors taxes,
- 0,25 % hors taxes du chiffre d'affaires social hors taxes pour la part du chiffre d'affaires au-delà de 152 M€ hors taxes.

• **Application :**

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, relative à cette convention, est de 13 856 € hors taxes.

Convention de prestations de services avec ses filiales

• **Nature et objet :**

Convention de prestations de services du 5 décembre 2001 dans laquelle la société SECURIDEV S.A. s'engage à fournir à ses filiales (Deny Fontaine S.A.S., Metalux S.A.S., Ronis S.A.S., Picard S.A.S., Broglie Industrie S.A.S., Beugnot Entreprise S.A.S.) son assistance et ses conseils dans les domaines suivants :

1. Assurances : ces prestations seront facturées au coût exact.
2. Export : ces prestations seront facturées à 50 % du coût exact.
3. Investissements : rémunération par une somme forfaitaire située entre 7 622 € et 22 867 € par dossier, selon l'importance de ce dernier.
4. Comptable et social.
5. Commercial et achats.
6. Trésorerie.
7. Foires et salons professionnels et publicitaires.
8. Communication.

Les cinq dernières prestations seront refacturées au coût exact.

La répartition de ces frais est faite, généralement, en fonction du chiffre d'affaires de chaque filiale.

La présente convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2001. Cette période est renouvelée annuellement, par tacite reconduction, sauf dénonciation dans les conditions décrites dans cette convention.

• **Application :**

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, relatif à cette convention, est de 886 306 € hors taxes et se décompose ainsi :

DENY FONTAINE S.A.S. :	212 525 € HT
METALUX S.A.S. :	135 996 € HT
RONIS S.A.S. :	381 669 € HT
PICARD SERRURES S.A.S. :	108 015 € HT
BROGLIE INDUSTRIE S.A.S. :	29 071 € HT
BEUGNOT ENTREPRISE S.A.S. :	19 030 € HT

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par
Bernard Scheidecker
Associé

2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SECURIDEV S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites au point 9 de la note de l'annexe sur les principes comptables. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par
Bernard Scheidecker
Associé

3. RAPPORT SUR LES PRESTATIONS FACTUREES PAR S.F.P.I. S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux souhaits de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons examiné le montant des honoraires facturés directement par S.F.P.I. S.A. aux filiales de SECURIDEV S.A. au titre des frais de management.

Pour l'exercice 2005, ces facturations s'élèvent à 643 367 € hors taxes, se décomposant ainsi :

• à Securidev	13 856 € HT
• à Deny Fontaine	194 940 € HT
• à Metalux	105 040 € HT
• à Ronis	197 620 € HT
• à Picard	83 440 € HT
• à Broglie Industrie	27 031 € HT
• à Beugnot	21 440 € HT

Sur la base des informations fournies par la société S.F.P.I. S.A. et de nos propres analyses, nous pouvons vous indiquer que le montant des honoraires facturés par S.F.P.I. S.A. au groupe SECURIDEV est cohérent avec les coûts exposés pour la direction et la gestion des sociétés du groupe SECURIDEV par S.F.P.I. S.A.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SECURIDEV S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SECURIDEV S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par
Bernard Scheidecker
Associé

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 1 172 014 €, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 1552 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par
Bernard Scheidecker
Associé

6. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Securidev S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

KPMG ENTREPRISES
Département de KPMG S.A.
Représenté par
Patrick Riffaud
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par
Bernard Scheidecker
Associé

6. Projet des résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2006

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice ; quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activités du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir une perte nette de 681 619 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution

(Répartition des résultats ; mise en paiement du dividende)

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée par le Conseil d'Administration.

En conséquence, la perte de l'exercice s'élevant à 681 619 € est affectée comme suit :

Origine :

Résultat de l'exercice : (681 619) €
 Quote-part du résultat de l'exercice 2002 : 989 700,12 €

Affectation :

Report à nouveau : (681 619) €
 Dividende : 989 700,12 €
 prélevé sur le résultat 2002 figurant au compte Report à nouveau

Le dividende unitaire est donc de 0,38 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 13 juillet 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° paragraphe de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende versé
2002	0,38 € * (sur le résultat 1999)
2003	0,42 € * (sur le résultat 1999)
2004	0,42 € ** (sur le résultat 2000)

* Hors avoir fiscal.

** Intégralement éligible de l'abattement de 50 %.

Troisième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activités du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un résultat net consolidé de 3 153 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion et d'activités.

La part nette Groupe après intérêts des minoritaires ressort à 2 800 K€.

Quatrième résolution

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

(Renouvellement des mandats d'un des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants)

Les mandats de KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Jean-Marie DEQUEKER, Commissaire aux Comptes suppléant étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide les renouveler dans leurs fonctions pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

(Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, après avoir constaté que le personnel ne détient aucune action de la Société, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires ci-après, afin de :

- réaliser l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée, au profit des salariés, après avoir établi un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par l'article L. 443-1 du Code du travail, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 1 172 014 € ;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Septième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

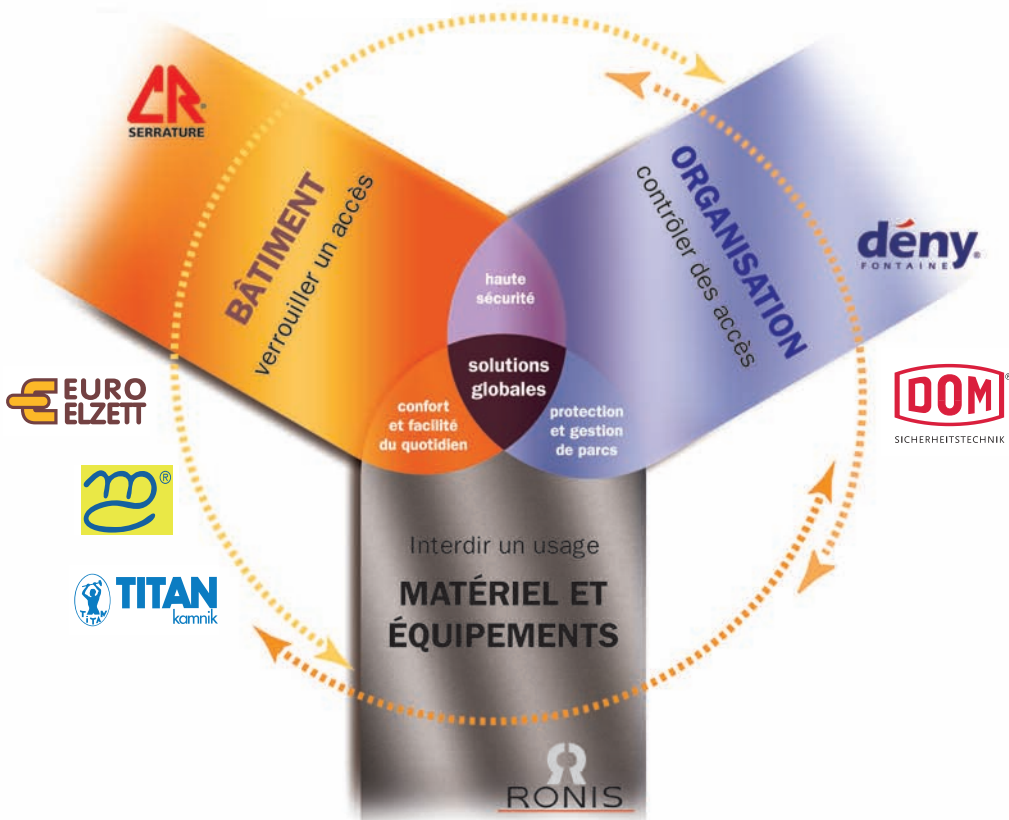
Notes

Notes

PICARD[®] SERRURES ■ métalux[®]

BROGLIE
INDUSTRIE
L'ARTISANALITÉ À VOTRE PORTÉE

BEUGNOT



CR[®]
SERRATURE

dény[®]
FONTAINE

EURO
ELZETT

DOM[®]
SICHERHEITSTECHNIK

m[®]

TITAN[®]
karnik

20, rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris
Tél. : +33 (0)1 46 22 09 00 Fax : +33 (0)1 46 22 99 18

www.securidev.com

dény
FONTAINE
safety technologies

DOM
SICHERHEITSTECHNIK

RONIS

PICARD
SERRURES

BROGLIE
INDUSTRIE
L'ANTI-MANDALINE & LA VOISIE-PORTIE

métalux

BEUGNOT

TITAN
kamnik

EURO
ELZETT

m

AR
SERRATURE